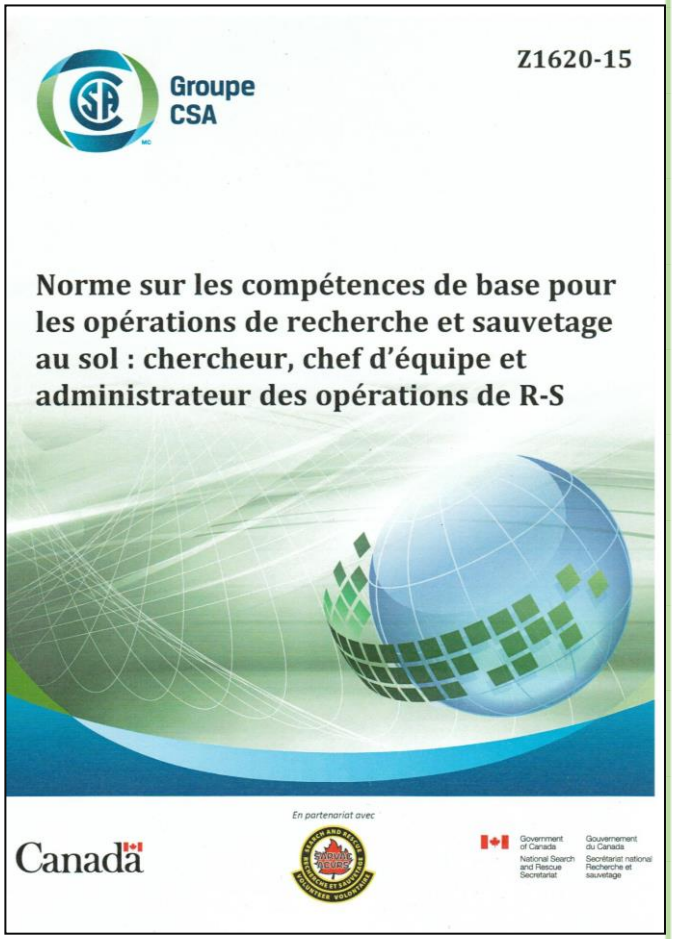

Les normes canadiennes en recherche et sauvetage au sol

En 2002, les *Critères nationaux pour la recherche et sauvetage au sol* ont été développés pour être utilisés comme base pour la détermination officielle des compétences et de la formation en RSS dans les provinces et territoires canadiens. En 2012, avec l'aide du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de R-S, l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) a lancé un projet de détermination des compétences de base nationales en RSS qui doivent servir de fondement pour l'interopérabilité et la transférabilité des habiletés en RSS à l'intérieur du Canada. Les buts du projet étaient notamment :

a) la détermination d'un ensemble national d'habiletés et de compétences communes ;
b) l'interopérabilité des équipes d'une province ou d'un territoire à l'autre ;
c) la transférabilité des habiletés à travers le pays ;
d) des économies d'échelle dans l'élaboration et la prestation de la formation ; et
e) la minimisation du dédoublement des efforts.

1) Le domaine d'application du projet général comprend l'élaboration de normes sur les compétences, de normes sur les programmes de formation et d'un modèle pour la prestation des programmes. Les résultats de ce projet ne remplaceront pas les normes et les programmes provinciaux actuels sur la formation, mais créeront une base nationale à partir de laquelle il sera possible de préciser des recommandations sur ce qui existe actuellement, d'en créer des nouvelles et de réaliser des initiatives dans le futur.

2) En 2012, L'ACVRS a engagé par contrat le Groupe CSA pour la réalisation de la phase 1 du projet, la facilitation d'un processus de consultation des intéressés, qui a eu pour résultat l'établissement d'un *énoncé de consensus pour les normes nationales sur la recherche et le sauvetage au sol au Canada.* Ce document a constitué une feuille de route claire pour l'élaboration de normes nationales sur les compétences en RSS, y compris les principes directeurs de l'élaboration des normes.

3) La phase 2 du projet, l'élaboration de normes nationales sur les compétences en RSS, a été lancée à la fin de 2012 avec la création d'un comité technique multilatéral du Groupe CSA sur la recherche et le sauvetage au sol. Ce comité comprenait des représentants d'organisations de volontaires en RSS, de fournisseurs de formation, de corps policiers, de Parcs Canada, des Forces canadiennes et d'organismes gouvernementaux responsables de la RSS. Le Comité technique a régulièrement reçu l'aide d'un plus vaste groupe d'intéressés.

4) Cette norme est le résultat des efforts des membres du Comité technique et d'autres intéressés qui ont contribué au projet et représente un amalgame d'à la fois la façon actuelle de penser et de documents précédemment publiés sur la formation et les compétences, formulé dans un document de référence complet. Cette norme volontaire constituera un outil précieux de documentation et de communication des connaissances et des habiletés de praticiens compétents en RSS au public, à des organismes du gouvernement, à des fournisseurs de formation et à d'autres intéressés. Elle représente un point de départ pour l'élaboration de recommandations sur l'établissement d'un programme de RSS, de documents de formation, d'une certification, d'une recertification et de programmes d'agrément. En tant que champion de cette initiative, l'ACVRS a l'intention de travailler avec les intéressés pour établir des programmes nationaux de certification et d'enseignement fondés sur cette norme qui favoriseront et soutiendrons les activités de RSS au Canada.

0.2 Comment utiliser cette norme

0.2.1 Rôles de base

5) Pour chacun des rôles de base de chercheur, de chef d'équipe et d'administrateur des opérations de R-S, les compétences de base sont organisées à l'intérieur d'un ensemble de catégories de compétences (p. ex., programme, facteurs humains et environnement). Sous chaque catégorie de compétences, on trouve un ensemble d'éléments de compétences (p. ex., R-S, SCI, rôles et responsabilités). Les catégories de compétences et les éléments de compétence sont fondés sur les *Critères nationaux pour la recherche et sauvetage au sol* élaborés en 2002.

6) Il y a dix catégories de compétences pour chacun des rôles de base de chercheur et de chef d'équipe. Il y a huit catégories de compétences pour le rôle de base d'administrateur des opérations de R-S. Les compétences de base sont définies par une description des connaissances, habiletés, capacités et attributs requis pour exécuter une tâche ou un rôle assigné à un niveau de rendement acceptable. Les compétences de base sont présentées sous la forme suivante, qui permet de spécifier des critères relatifs aux connaissances et à la compréhension et des critères relatifs au rendement observable.

Élément de compétence XXX	
Connaissance et compréhension	Spécifie les critères essentiels relatifs aux connaissances et à la compréhension que les chercheurs, chefs d'équipe et administrateurs des opérations de R-S doivent posséder pour exécuter efficacement leur fonction ou les tâches qui leur sont assignées.
Rendement observable (opérations)	Spécifie les compétences de base pour lesquelles il est possible de décrire et d'observer le rendement. Les chercheurs, chefs d'équipe et administrateurs des opérations de R-S feront pratiquement la preuve de leur capacité d'exécuter la tâche ou de posséder l'habileté.

0.2.2 Compétences de base propres à chaque rôle de base

7) Les compétences de base pour chacun des trois rôles de base de chercheur, chef d'équipe et administrateur des opérations de R-S sont interdépendantes et cumulatives. Cela signifie qu'il est obligatoire pour les chefs d'équipe de posséder les compétences de chercheur en premier puis de devenir éventuellement chef d'équipe, et il est obligatoire pour les administrateurs des opérations de R-S de posséder les mêmes compétences que les chercheurs et les chefs d'équipe avant de pouvoir envisager d'exercer la fonction d'administrateur des opérations de R-S.

0.2.3 Fondement d'un programme de formation

8) Il est important de comprendre que cette norme énonce des exigences relatives aux compétences de base et ne constitue pas un programme de formation. Toutefois, cette norme sera le fondement de l'élaboration d'un programme de formation. Elle peut aussi être utilisée pour mesurer le rendement, en vue de la planification des effectifs et de la préparation des plans de développement professionnel de sorte que les compétences soient maintenues et améliorées. L'annexe A est une récapitulation des catégories de compétences et des éléments de compétence des rôles de base de chercheur, chef d'équipe et administrateur des opérations de R-S.

0.2.4 Évaluation des compétences de base

9) Bien que diverses compétences de base puissent être évaluées en relativement peu de temps, par exemple immédiatement après une formation ou un exercice sur le terrain, beaucoup d'entre elles sont supposées être mesurées sur une période de temps donnée et sont fondées sur les connaissances, l'expérience et le rendement. Cette norme ne spécifie pas comment les compétences sont évaluées. Les compétences de base peuvent être mesurées de bien des façons, qui peuvent varier d'un ressort à un autre. Bien que des évaluations orales ou écrites ou encore des entrevues puissent convenir pour la vérification d'un grand nombre de compétences en matière de connaissance et de compréhension, la démonstration de la capacité d'exécuter des tâches ou de posséder des habiletés données (c.-à-d. compétences de rendement observables), s'effectue au cours d'exercices sur le terrain et (ou) d'exercices simulés pratiques ou encore au moyen d'observations durant une mission de recherche.

0.2.5 Reconnaissance des différences entre les ressorts et les régions

10) Tous les éléments de compétence ne s'appliquent pas à chaque région ou ressort, ni à toutes les organisations de RSS de certains ressorts. Dans certains ressorts, les chercheurs n'auront peut-être pas à manœuvrer des équipements ou des véhicules spécialisés tels que des VTT ou des motoneiges, et n'auront donc pas besoin de satisfaire aux exigences associées en matière de compétence. De même, l'utilisation de certaines ressources spécialisées peut ne s'appliquer ou être disponible que dans certaines régions ou certains ressorts ; chaque organisation de RSS déterminera les exigences relatives aux compétences de base qui ne s'appliquent pas à ses propres opérations.

11) **1 Domaine d'application**

1.1 Domaine d'application

12) La norme énonce des exigences relatives aux compétences de base pour les opérations de recherche et sauvetage au sol (RSS) qui s'appliquent aux trois rôles de base de chercheur, chef d'équipe et administrateur des opérations de R-S.

1.2 Objet

13) Cette norme a été élaborée pour fournir un fondement à l'interopérabilité et à la transférabilité des habiletés en RSS à l'intérieur du Canada. Elle facilitera l'élaboration de programmes de formation et la planification du développement professionnel, de sorte que les compétences soient maintenues et améliorées. Cette norme est un outil important pour la documentation et la communication des connaissances, des habiletés et des capacités de ceux qui participent aux opérations de recherche et sauvetage au sol et pour l'évaluation de leur rendement. Elle constitue un outil de référence pour divers intéressés, ainsi qu'un point de départ pour des discussions éclairées sur les orientations futures de la RSS au Canada.

2 Ouvrages de référence

14) Cette norme renvoie à l'ouvrage suivant, dont l'édition est celle éventuellement indiquée ci-dessous, ainsi qu'à toutes les modifications associées.

Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS)
Critères nationaux pour la recherche et le sauvetage au sol, 2002

3 Définitions

15) Les définitions suivantes doivent s'appliquer dans cette norme :

Organisme — division du gouvernement qui exerce une fonction précise ou organisation non gouvernementale (p. ex., entrepreneur privé, entreprise, etc.) qui offre un type d'aide particulier.
Note : *Les organismes qui prennent part au SCI sont soit des instances responsables (qui ont la responsabilité légale de l'atténuation de l'impact des incidents), soit des organismes qui aident ou coopèrent (en fournissant des ressources et de l'assistance).*
Tache assignée — tâche assignée à une équipe de recherche qui est du domaine d'application de la formation.
Base — endroit à partir duquel les principales fonctions logistiques sont coordonnées et administrées lors d'une intervention. Il n'y a qu'une base par incident (on ajoutera souvent au mot base le nom de l'endroit de l'incident ou un autre qualificatif). Le poste de commandement de l'intervention peut être localisé à la base ou intégré à la base.
Relèvement — direction de déplacement depuis votre position actuelle vers un repère ou une destination, exprimée en degrés de 1 à 360. Synonyme d'azimut.
Séance d'information — réunion au cours de laquelle on communique aux chercheurs les renseignements dont ils ont besoin pour faire leur travail adéquatement.
Appel — lancement par l'autorité compétente d'une opération de recherche et sauvetage dans laquelle tout le personnel de RSS doit être déployé.
Camp — lieu géographique, dans les limites du secteur général d'intervention, mais distinct de la base, équipé et doté pour fournir les services sanitaires, l'eau, la nourriture et un hébergement aux intervenants.
Indice — élément de preuve tangible ou non.
Sensibilisation aux indices — capacité de trouver les indices laissés par le sujet (p. ex., empreintes et autres signes) plutôt que le sujet lui-même.
Confinement — stratégie utilisée pour s'assurer que le sujet de la recherche ne peut pas quitter un secteur donné de recherche sans que l'on s'en aperçoive.
Encerclement — tactique ou caractéristique géologique telle qu'une vaste étendue d'eau, qui très probablement maintiendra un sujet à l'intérieur des limites d'une recherche.
Bénévole spontané — personne qui offre ses services et (ou) son expertise sans demander aucune rémunération durant une activité reconnue consistant à établir un cordon de sécurité publique et est affectée à ce travail sans être déjà enregistrée en tant que volontaire de cordon de sécurité publique.
Compétences de base — connaissances, habiletés, capacités et attributs essentiels nécessaires pour accomplir les tâches ou les rôles assignés.
Véhicule — Véhicule aérien ou aquatique ou submersible, de tout type ou de toute taille.
Stress post-traumatique — réaction au stress ressentie par les secouristes pendant une intervention et qui peut avoir des effets psychologiques et physiologiques débilitants à long terme.
Séparation critique — La séparation critique est déterminée par deux chercheurs qui s'éloignent d'une personne (situation simulée), jusqu'à ce que chacun la voie à peine. La distance entre eux est la séparation critique.
Probabilité cumulative de détection — probabilité globale de détection obtenue lorsqu'un segment a fait l'objet de plus d'une recherche.
Compte rendu (débreffage) — échange d'information, habituellement à la clôture d'une intervention, au cours duquel on véhicule d'importantes connaissances et expériences. Une équipe de R-S sera

débreffée à son retour d'une intervention afin que des renseignements importants soient collectés pour faciliter la planification de la recherche. À la fin d'une intervention de R-S, tous les participants sont habituellement débreffés sur l'événement et son déroulement.

Déclinaison — écart en degrés entre le nord vrai (nord géographique) et le nord magnétique (direction du pôle Nord magnétique indiquée par la pointe d'un compas).

Points de décision — positions sur des pistes, des voies d'escalade et des rivières où des décisions doivent être prises quant à la direction à prendre. Dans bien des cas, endroits où on peut se tromper de chemin.

Délégation d'autorité — avis remis au chef de l'intervention par l'autorité de l'organisme responsable qui délègue des pouvoirs et attribue des responsabilités. L'avis de délégation d'autorité peut inclure des objectifs, priorités, attentes, contraintes et autres considérations ou recommandations éventuellement nécessaires. Un grand nombre d'organismes exigent qu'une délégation d'autorité écrite soit remise au chef de l'intervention avant que celui-ci assume le commandement d'une intervention d'envergure.

Démobilisation — action qui a lieu à la fin d'une recherche (fructueuse ou non) et comprend toutes les procédures relatives aux signatures de départ, au retour du matériel, au débreffage et à la réorganisation du matériel personnel pour une prochaine intervention.

Sujet déprimé — personne absente qui souffre de dépression ou a perdu tout courage et espoir.

Détresse — désigne un incident de recherche et sauvetage pour lequel il existe une certitude raisonnable de croire qu'une ou plusieurs personnes sont menacées d'un danger imminent et grave et ont besoin d'assistance immédiate.

Balise de détresse — terme générique utilisé pour décrire un émetteur de localisation d'urgence (ELT), une radiobalise de localisation de sinistre (RLS) ou une radiobalise de localisation personnelle (BLP).

Fugue — action de quitter sans permission l'endroit où l'on est supposé être. (Voir Fuite en douce.)

Émetteur de localisation d'urgence (ELT) — radiobalise aéronautique de détresse servant à alerter les unités de recherche pour qu'elles puissent localiser le lieu de la détresse.

Preuve — Élément acceptable en cour, p. ex. objet ou témoin, qui établit un fait. En pistage, l'élément de preuve est soit matériel soit incorporel.

Recherche de preuves — recherche de preuves qui pourraient être utilisées en cour.

Désincarcération — acte de dégager une victime prise, par suite d'un accident, sous ou à l'intérieur d'un véhicule ou d'une machine industrielle, dans une crevasse ou dans une enceinte naturelle ou artificielle. Les victimes peuvent être blessées ou non.

Système mondial de localisation (GPS) — système de positionnement par satellite utilisé conjointement avec un appareil mobile pour déterminer la position précise de cet appareil mobile.

Recherche par quadrillage — tentative de trouver une personne (ou des indices) en alignant trois chercheurs ou plus et en les faisant avancer en parallèle dans le secteur qui leur a été attribué (aussi appelé balayage, recherche en ligne ou ratissage en lacets).

Recherche et sauvetage au sol (RSS) — conduite d'opérations de recherche et de sauvetage au sol de personnes disparues, en détresse, immobilisées ou blessées, dans une région quelconque. Dans les secteurs nordiques, la RSS englobe également les opérations sur la glace si la méthode d'intervention terrestre est la plus appropriée.

Recherche improvisée — intervention initiale, effectuée habituellement par des équipes improvisées, consistant à effectuer des recherches dans des secteurs de forte probabilité. Les décisions seront fondées sur le comportement des personnes disparues, et la recherche sera concentrée le long de pistes, à des points de décision et à d'autres endroits probables.

Équipe improvisée — groupe de personnes habituellement formées, qui peuvent être rassemblées rapidement pour les besoins d'une intervention en cas d'urgence.

Plan d'action pour l'intervention — document indiquant les objectifs de la recherche durant la période opérationnelle courante.

Chef de l'intervention — personne (pas nécessairement le responsable de plus haut niveau) chargée de

la responsabilité fonctionnelle de l'ensemble de l'opération.

Poste de commandement de l'intervention (PCI) — lieu, habituellement situé dans la base de la recherche, dans lequel les fonctions principales de commandement et de contrôle sont exercées.

Système de commandement des interventions (SCI) — système de gestion utilisé à grande échelle dans le cadre d'interventions d'urgence ou d'évènements publics de toutes sortes.

Point de planification initial —point initialement choisi pour planifier la recherche (PPI), établi en fonction de la dernière position connue (DPC) ou du dernier point d'observation (DPO).

Première intervention — première intervention de recherche, entreprise normalement par une petite équipe de trois chercheurs en bonne condition physique, rapides et compétents pour effectuer rapidement une recherche dans les secteurs de forte probabilité. On parle aussi d'«équipes de première intervention» ou d'«équipes impromptues».

Dernière position connue (DPC) — dernière position connue du sujet absent déterminée par une preuve ou un indice physique tel qu'une automobile stationnée, un objet abandonné tel qu'un portefeuille ou une empreinte de pied appartenant au sujet absent.

Note : *La DPC peut changer durant la recherche.*

Endroit probable — caractéristiques ou secteurs pouvant attirer la personne disparue. Le comportement des personnes disparues est souvent utilisé en parallèle avec des données d'entrevue dans le but de déterminer des lieux probables où une personne disparue aurait pu aller.

Personne disparue — personne désorientée, possiblement en détresse, et qui désire être trouvée ou retourner à un endroit connu. Souvent appelée « le sujet de la recherche ».

Comportement des personnes disparues — comportement de déplacement et d'autoprotection manifesté de façon générale par des personnes égarées de groupes d'âge, d'état mental ou de types démographiques divers.

Protocole d'entente (PE) —entente dans laquelle sont énoncés clairement les rôles, responsabilités, fonctions et modes de fonctionnement de deux organismes ou plus. Le protocole d'entente n'a pas la force obligatoire d'un contrat, mais il est important au moment de formuler des ententes et des arrangements avant que se produise une situation d'urgence.

Personne absente volontairement — personne qui a le contrôle de ses actions et qui a décidé de quitter son foyer ou la société. Une enquête policière est généralement démarrée.

Personne absente involontairement — personne qui est absente sans que cela soit de sa propre volonté, p. ex., victime d'enlèvement ou de meurtre. Une enquête policière est démarrée.

Période opérationnelle — période prévue pour l'atteinte des objectifs opérationnels énoncés dans le plan d'action de l'intervention. Les périodes opérationnelles peuvent avoir diverses durées (habituellement 12 h, mais généralement pas plus de 24 h).

Radiobalise de localisation personnelle (PLB) — radiobalise portable d'alerte en cas de détresse conçue pour être portée, qui est manuellement activée et fonctionne exclusivement sur les fréquences de 406 et 121,5 Mhz. Les signaux des PLB peuvent être reçus par les systèmes COSPAS SARSAT de satellites.

Vêtement de flottaison individuel (VFI)/gilet de sauvetage — vêtement de flottaison pouvant être porté.

Note : *Ces termes sont utilisés de façon interchangeable dans cette norme.*

Dernier point d'observation (DPO) — point physique où une personne disparue ou absente a été vue pour la dernière fois. Cette information provient d'une source fiable qui est capable de décrire la direction du déplacement, l'heure à laquelle la personne absente ou disparue a été vue et son état (p. ex., affolée, fatiguée, fringante, etc.).

Plan préliminaire — document dans lequel les gestionnaires de recherche trouvent les renseignements, les directives, listes de ressources, listes de contrôle, procédures opérationnelles normalisées et données techniques qui serviront à une intervention de recherche.

Probabilité de l'emplacement (PE) — probabilité que le sujet se trouve à un emplacement donné, exprimée en pourcentage (p. ex. 50 p. 100) ou en nombre décimal (p. ex. 0,50).

Probabilité de détection (PD) — probabilité de trouver des indices (en supposant qu'il y en ait), compte

tenu de la nature de la recherche ainsi que du genre des ressources utilisées, exprimée en pourcentage (p. ex. 50 p. 100) ou en nombre décimal (p. ex. 0,50).

Autorité provinciale ou territoriale — organisme qui a la responsabilité totale de l'organisation et de la gestion des politiques de recherche et sauvetage au sol dans les limites de la province ou du territoire. L'autorité est autorisée à mettre en œuvre des mesures réglementaires régissant la conduite des activités de RSS dans la province ou le territoire.

Dossier — comprend les formulaires de dépense, les feuilles de signatures d'arrivée et de départ, le registre des communications, le journal des signatures contre prêt du matériel et les comptes rendus et documents relatifs à la recherche et susceptibles d'être pertinents quant aux preuves et indices décelés et le résultat de la recherche.

Récupération — récupération des restes humains après un accident fatal, aussi appelée «récupération des corps».

Déclarant — personne qui déclare initialement que quelqu'un a disparu ou est absent.

Sauvetage — intervention visant à retrouver des personnes en détresse, à leur donner les soins médicaux élémentaires et à les ramener en sécurité.

Liste de ressources — liste de ressources de logistique et de recherche pouvant être employées durant une intervention ; fait partie du plan préliminaire.

Gestion des risques — processus de prise de décisions visant la gestion des risques et la mise en œuvre, l'application et la réévaluation périodique de son efficacité, compte tenu des résultats de l'évaluation des risques. Démarche structurée et pratique visant à réduire la fréquence et la gravité des pertes subies.

Volontaires en R-S — groupe organisé de personnes formées et équipées qui sont capables d'exécuter des opérations de recherche et sauvetage.

Recherche — opération comprenant le regroupement, la coordination et l'utilisation des ressources nécessaires pour trouver des personnes disparues, en détresse, immobilisées, absentes ou blessées, dans le but de sauver des vies ou d'éviter des blessures supplémentaires. La recherche est une discipline en soi, avec ses propres théories, stratégies et tactiques.

Données de recherche — renseignements dont les chercheurs ont besoin pour retrouver un sujet disparu, par exemple, le nom et la description de cette personne ainsi que de ses vêtements et de ses chaussures et des objets qu'elle porte.

Recherche et sauvetage (R-S) — activités et tâches conjuguées exécutées pour chercher et sauver des personnes absentes ou disparues, que l'on craint être en situation de détresse. Il arrive souvent qu'une recherche ne s'accompagne pas d'un sauvetage, et vice-versa.

Administrateur des opérations de R-S — personne qui gère et coordonne une opération de recherche et (ou) de sauvetage, dirige et oriente des ressources de R-S, est formée et expérimentée dans la recherche et le sauvetage, et peut être ou non le chef de l'intervention dans le cadre du SCI.

Chercheur — personne qui relève du chef d'équipe et intervient lors d'un incident en tant que membre de l'équipe de RSS.

Tactiques de recherche — méthodes de recherche ; mise en œuvre d'une stratégie.

Techniques de recherche — ensemble des techniques qui servent à l'exécution systématique d'une recherche. Ces techniques comprennent des ratissages coordonnés, le recours à des signaux sonores ou visuels, l'auto-orientation pendant les déplacements et la conscience des autres participants et de leurs positions respectives.

Arrêt de la recherche — se produit quand la recherche officielle est close par l'AC car le sujet a été trouvé, il n'y a pas suffisamment de preuves et d'indices pour continuer, il existe des problèmes de sécurité, etc.

Pistage et recherche de signes — recherche d'un signe le long d'obstacles naturels tels que des ruisseaux, des rives ou des routes.

Groupes de R-S spécialisés — groupes organisés (militaires, police, bénévoles, etc.) de personnes

formées à l'équipement et aux habiletés spécialisées, capables de travailler dans des environnements techniques, p. ex., eau, cave, parois abruptes, avalanche, etc.
Désamorçage du stress — brève réunion (de 30 à 60 minutes) tenue peu après une intervention. La réunion est dirigée par des pairs qui agissent comme conseillers; elle s'adresse aux personnes qu'on suppose souffrir de stress post-traumatique.
Sujet — objet d'une recherche.
Affectation — rôle confié à un chercheur ou à une équipe de recherche, qui doit être assumé dans le cadre d'une opération de recherche et sauvetage.
Chef d'équipe — personne qui relève de l'administrateur des opérations de R-S et qui est responsable de la conduite d'une équipe de recherche et sauvetage au sol.
Analyse du terrain — tentative faite par un planificateur de recherche dans le but de déterminer l'influence éventuelle de la nature du terrain sur le comportement de la personne disparue, compte tenu notamment de l'existence de dédales, facteurs de confusion, obstacles et aides au déplacement .
Empreinte — impression laissée par le passage d'une personne ou d'un animal.
Pistage — suivi chronologique d'indices et de signes, d'une personne ou de quelque chose grâce à des empreintes et d'autres signes et indices visuels qui ont été laissés.
Commandement unifié — organismes qui participent à une intervention qui font intervenir des instances multiples et prennent part au commandement et au contrôle de cette intervention.
Projection cartographique de Mercator transverse universelle (MTU) — Sur la plupart des cartes géographiques, un quadrillage est superposé afin de faciliter la description d'un point particulier. Ce quadrillage est appelé MTU. De forme rectangulaire, il est orienté nord-sud et est-ouest, le nord se trouvant au haut de la carte.
Bénévole — personne ou groupe qui donne de son temps et de ses compétences pour accomplir une tâche ou un projet particulier sans espérer ni salaire ou autre rémunération que le remboursement des dépenses personnelles permises engagées dans le cours de l'activité de bénévolat.
Fuite en douceur — type de fuite d'une personne absente atteinte d'une déficience cognitive mentale, qui provient d'un établissement de soins assidus et qui est en train d'errer. L'Alzheimer et autres formes de démence sont souvent associées aux fuites en douceur.

4 Compétences de base des chercheurs

4.0 Généralités

16) Les chercheurs des équipes seront adéquatement compétents, préparés et équipés pour effectuer les tâches de recherche qui leur ont été assignées. Ils utiliseront leurs connaissances, habiletés et capacités pour contribuer aux efforts de l'équipe. Les chercheurs qui travaillent de façon sécuritaire et efficace sont conscients des risques et se conforment à des politiques, protocoles et procédures établis, de sorte à améliorer le rendement général de l'équipe. Les dix catégories de compétences des chercheurs sont :

a) Article 4.1, Programme ;
b) Article 4.2, Facteurs humains ;
c) Article 4.3, Environnement ;
d) Article 4.4, Premiers soins et techniques de survie ;
e) Article 4.5, Transport et sécurité de l'équipement ;
f) Article 4.6, Orientation ;
g) Article 4.7, Communications ;
h) Article 4.8, Comportement des personnes disparues ;
i) Article 4.9, Compétences en recherche ; et

j) Article 4.10, Ressources spécialisées.

Figure 1
Catégories des compétences de base des chercheurs
(Voir l'article 0.2.1.)

4.1 Programme

4.1.0 Aperçu

Les chercheurs doivent comprendre comment la R-S est organisée et mise en œuvre aux plans local, provincial, territorial et national et doivent s'assurer que toutes les exigences applicables prévues par la loi ainsi que les politiques et procédures établies par l'organisation de RSS sont respectées. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.1.1, Structure de la R-S au Canada ;
b) Article 4.1.2, Système de commandement des interventions (SCI) ;
c) Article 4.1.3, Rôles et responsabilités ;
d) Article 4.1.4, Exigences prévues par la loi ;
e) Article 4.1.5, Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail ;
f) Article 4.1.6, Finances et administration ; et
g) Article 4.1.7, Politiques pour les médias.

4.1.1 Structure de la R-S au Canada

Connaissance et compréhension	K1.	Comment la R-S est structurée au Canada, notamment : a) définition de la R-S ; b) éléments du Programme national de recherche et sauvetage, notamment : i) intervention ; ii) prévention ; et iii) coordination ; c) domaines de la R-S, notamment : i) aéronautique ; ii) maritime ; et iii) sol et eaux intérieures ; et d) organisations et organismes concernés dans la R-S, notamment : i) gouvernement fédéral, y compris Parcs Canada ; ii) gouvernements provinciaux et territoriaux ; iii) services de police à l'intérieur des ressorts ; et iv) associations de R-S.
	K2.	Comment la recherche et sauvetage est structurée dans le ressort concerné.

4.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)

Connaissance et compréhension	K1.	Historique, caractéristiques, principes et structure organisationnelle du SCI.
	K2.	La place de l'équipe de RSS dans l'organigramme et la structure du SCI.
Rendement observable (opérations)	P1.	Réussite de l'examen du cours SCI 100 ou SGI 100.

4.1.3 Rôles et responsabilités

Connaissance et compréhension	K1.	La ou les organisations responsables de la RSS dans le secteur de l'intervention.
	K2.	Les rôles et responsabilités des organisations qui participent à la RSS

	dans le secteur de l'intervention. K3. La structure de l'organisation de RSS et les rôles et responsabilités des membres organisationnels de la RSS. K4. Les activités admissibles et non admissibles de RSS de l'organisation de RSS. K5. Le rôle et les responsabilités d'un chercheur lors d'une intervention. K6. Priorités en matière de sécurité pour soi-même, l'équipe et le sujet. K7. Importance du professionnalisme et de la confidentialité dans tous les aspects d'une recherche. K8. Rôle du chercheur dans ses contacts avec les familles, le public et les médias (y compris les médias sociaux). K9. Répercussions d'un comportement contraire à l'éthique et conséquences d'un tel comportement.
Rendement observable (opérations)	P1. Agit professionnellement durant les missions de recherche et dans ses contacts avec les familles, le public et les médias.

4.1.4 Exigences prévues par la loi

Connaissance et compréhension	K1. Exigences prévues par la loi en matière de santé et sécurité qui s'appliquent aux opérations de RSS, notamment : a) exigences applicables prévues par les politiques et mesures législatives du ressort ; b) droits et obligations des travailleurs et des superviseurs en vertu des mesures législatives applicables sur la santé et la sécurité au travail (p. ex., droit de refuser d'effectuer un travail dangereux) ; c) articles applicables du Code criminel (p. ex., art. 217.1) ; d) exigences applicables du Code canadien du travail ; et e) devoirs et obligations juridiques d'un chercheur. K2. Les politiques et procédures en matière de santé et sécurité au travail de l'organisation de RSS, notamment : a) conditions dangereuses de déclaration, dangers et accidents ; b) intervention d'urgence ; c) priorités en matière de sécurité (soi-même, l'équipe et le sujet) ; d) utilisation d'équipement, de dispositifs et de vêtements de sécurité ; e) activité ou comportement pouvant être dangereux pour soi-même ou pour n'importe quelle autre personne ; f) vérification que la capacité de travailler n'est pas diminuée par la fatigue,

	l'alcool, la drogue, le stress ou d'autres causes. K3. Droits juridiques et civils, notamment politiques sur les droits humains et le respect en milieu de travail (p. ex., prévention du harcèlement). K4. Concepts de l'action au civil, de l'activité criminelle, de la scène d'un crime et des enquêtes du coroner (p. ex., en tant que sujet aussi bien qu'en tant que témoin). K5. Mesures législatives et politiques sur les exigences relatives à la protection des renseignements personnels et à l'accès à l'information. K6. Exigences relatives à l'identification et aux titres (p. ex., preuve d'identité, titres et association à l'équipe de RSS). K7. Politiques sur les vérifications du casier judiciaire et les vérifications des personnes vulnérables ainsi que les contre-vérifications.
Rendement observable (opérations)	P1. Se conforme aux politiques et procédures de sécurité au travail. P2. Participe aux missions de recherche avec la preuve d'identité et (ou) les titres requis. P3. Se conforme aux politiques sur la protection des renseignements personnels.

4.1.5 Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail

Connaissance et compréhension	K1. Types de protections de responsabilité et de couverture pour les accidents du travail dans le ressort, notamment : a) protections juridiques applicables : i) mesures législatives sur la R-S et les urgences dans les territoires et les provinces ; et ii) la Good Samaritan Act; b) couverture applicable pour les accidents du travail ; c) assurance applicable de l'administration municipale ; d) assurance privée ; et e) limitations de la protection et de la couverture. K2. Documentation et déclaration des demandes d'indemnité et utilisation de numéros d'assignation de tâche.
Rendement observable (opérations)	P1. Se conforme aux exigences relatives à la documentation et à la déclaration des demandes d'indemnité.

4.1.6 Finances et administration

Connaissance et compréhension	K1.	Les responsabilités éventuelles en matière de finances et de déclaration de l'organisation de RSS (p. ex., procédures de demande d'indemnité).
Rendement observable (opérations)	P1.	Se conforme aux procédures et politiques financières.

4.1.7 Politiques pour les médias

Connaissance et compréhension	K1.	Politique applicable pour les médias dans le ressort, notamment : a) processus de soumission des enquêtes des médias ; b) personne chargée de parler aux médias ; c) personne chargée de parler au public ; d) restrictions sur les renseignements à communiquer par le biais des médias sociaux ; et e) répercussions de la violation des exigences relatives à la confidentialité et à la politique pour les médias.
Rendement observable (opérations)	P1.	Se conforme à la politique pour les médias.
	P2.	Agit professionnellement durant les missions de recherche et dans ses contacts avec les familles, le public et les médias.

4.2 Facteurs humains

4.2.0 Aperçu

Les chercheurs doivent être conscients des exigences physiques et psychologiques d'une mission de recherche et prendre des mesures appropriées pour assurer leur propre sécurité et celle des autres. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.2.1, Qualités et (ou) attributs personnels ;
b) Article 4.2.2, Exigences physiques ;
c) Article 4.2.3, Exigences psychologiques ;
d) Article 4.2.4, Vêtements et équipement personnels ; et
e) Article 4.2.5, Gestion physiologique.

4.2.1 Qualités et (ou) attributs personnels

Connaissance et compréhension	K1.	Qualités et attributs nécessaires pour exercer les fonctions et exécuter les tâches d'un chercheur : a) ***Dévouement :*** Participe à des missions de RSS, est prêt et disposé à prendre de son temps pour assister à la formation et maintenir ses compétences. b) ***Esprit d'équipe :*** Suit les instructions et travaille avec d'autres. c) ***Aptitudes à la communication :*** Communique clairement avec les membres de l'équipe de recherche et ceux qui la dirigent. d) ***Responsabilisation :*** Accepte et communique ses limitations personnelles. e) ***Professionnalisme :*** Agit professionnellement (c.-à-d. habillement approprié, bonnes manières, etc.) et se conforme au code d'éthique et de conduite de l'organisation de RSS. f) ***Responsabilité :*** Pour la sécurité personnelle.
Rendement observable (opérations)	P1.	Assiste aux orientations et à la formation requises et maintient ses compétences.
	P2.	Participe aux missions de recherche en étant bien préparé.
	P3.	Agit professionnellement et se conforme au code d'éthique et (ou) de conduite.
	P4.	Suit les instructions et travaille bien avec les membres de l'équipe.

4.2.2 Exigences physiques

Connaissance et compréhension	K1.	Les exigences physiques escomptées pour les missions qui impliquent des tâches particulières.
	K2.	Conséquences possibles d'essayer de travailler au-delà de ses limites d'endurance et de ses capacités physiques.
Rendement observable (opérations)	P1.	Est physiquement capable d'exécuter les fonctions et les tâches assignées.
	P2.	Informe le superviseur de toute déficience physique pouvant avoir une incidence sur sa capacité d'exécuter les tâches et fonctions assignées.

4.2.3 Exigences psychologiques

Connaissance	K1.	Exigences psychologiques associées à un incident de R-S, notamment :

et compréhension	a) types de stress : aigu, post-traumatique, cumulatif ; b) catégories de stress : cognitif, émotionnel, physique et comportemental ; c) stresseurs pour les chercheurs durant et après un événement ; d) stress auquel peut être exposée une personne absente ou disparue ; et e) incidence du stress sur la capacité du chercheur d'exécuter des tâches. K2. Stress dû à un incident critique (SDIC) et gestion du SDIC, notamment : a) signes et symptômes communs du stress dû à un incident critique ; b) aspects principaux de la gestion du stress dû à un incident critique ; c) désamorçage du stress dû à un incident critique ; d) verbalisation après un stress dû à un incident critique ; e) comment le SDIC a une incidence sur les autres ; et f) le rôle des professionnels de santé mentale. K3. Services et ressources disponibles pour le SDIC.
Rendement observable (opérations)	P1. Fait preuve d'un sens de la responsabilité à l'égard de sa propre santé et sécurité psychologiques. P2. Informe le superviseur de toute situation qui pourrait nuire aux chercheurs ou les mettre en danger en fait de sécurité psychologique. P3. Reconnaît et signale tout signe de SDIC.

4.2.4 Vêtements et équipement personnels

Connaissance et compréhension	K1. Vêtements et équipement de protection individuelle appropriés devant être portés par les chercheurs durant tout exercice, formation ou tâche opérationnel, notamment : a) vêtements de protection contre les intempéries et l'environnement ; b) protection des jambes et du corps portée lorsqu'on utilise des équipements tels que des scies à chaîne ; c) protection de la tête, du visage et des yeux, chaussures ; d) vêtements de haute visibilité ; e) protection respiratoire ; f) vêtements de flottaison individuels (VFI) ; et g) équipement de sécurité pour des tâches assignées spéciales. K2. Les fondements des décisions sur les vêtements à porter durant les opérations de RSS conduites dans diverses conditions météorologiques. K3. Information sur les vêtements multicouches, avantages et inconvénients des matériaux disponibles, et soin des vêtements. K4. Sélection de chaussures appropriées pour les missions de RSS.

	K5.	Équipement de protection individuelle qui pourrait faire partie des trousses de R-S que chaque chercheur emporte sur le terrain.
	K6.	Ce qu'est une trousse de R-S et pourquoi elle est essentielle pour une mission.
	K7.	Le contenu essentiel d'une trousse de R-S et comment le lieu d'une mission de recherche peut avoir une incidence sur le contenu de cette trousse.
Rendement observable (opérations)	P1.	Porte des chaussures et des vêtements appropriés pour les missions de RSS.
	P2.	Prépare une trousse de R-S prête à être inspectée.
	P3.	Montre qu'il connaît et sait utiliser le contenu de la trousse.

4.2.5 Gestion physiologique

Connaissance et compréhension	K1.	Les signes et symptômes de l'hypothermie et de l'hyperthermie.
	K2.	Comment l'hypothermie et l'hyperthermie peuvent être prévenues et traitées.
	K3.	Comment le corps se réchauffe et se refroidit.
	K4.	Soins d'hygiène appropriés durant une mission et comment la propreté personnelle peut être maintenue.
	K5.	Procédures correctes pour l'élimination des déchets personnels.
	K6.	Les avantages du repos et du sommeil pour à la fois le corps et l'esprit.
	K7.	Comment la fatigue peut avoir une incidence sur le rendement dans les missions de RSS.
	K8.	Comment l'alcool et les drogues peuvent avoir une incidence sur le rendement dans les missions de RSS.
	K9.	Soin des pieds.
	K10.	Exigences relatives à l'hydratation et à la nutrition durant les opérations de RSS.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prend des précautions appropriées pour prévenir l'hypothermie, l'hyperthermie et la déshydratation.
	P2.	Pratique des soins appropriés d'hygiène et de propreté personnelle

		durant une mission.
	P3.	Adopte des procédures correctes pour l'élimination des déchets personnels.

4.3 Environnement

4.3.0 Aperçu

Les chercheurs doivent comprendre les dangers possibles associés aux facteurs environnementaux dans le secteur de recherche, prendre des mesures appropriées pour s'assurer que la recherche est efficace et assurer leur propre sécurité et celle des autres. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.3.1, Météo ;
b) Article 4.3.2, Dangers naturels ;
c) Article 4.3.3, Animaux ;
d) Article 4.3.4, Insectes et arachnides ;
e) Article 4.3.5, Plantes ; et
f) Article 4.3.6, Terrain.

4.3.1 Météo

Connaissance et compréhension	K1.	Conditions météorologiques qui ont existé ou vont probablement se manifester.
	K2.	Dangers de la recherche pouvant résulter de conditions météorologiques extrêmes, notamment pluie verglaçante, chute de neige importante, vents violents, froid extrême et (ou) refroidissement éolien, foudre, et chaleur et (ou) humidité extrême.
	K3.	Sources de renseignements météorologiques pouvant être utilisées pour préparer une mission de recherche.
	K4.	Précautions à prendre pour les diverses conditions météorologiques et l'établissement des limites de l'intervention.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise des sources de renseignements météorologiques pour se préparer en vue d'une mission de recherche.
	P2.	Prend des précautions appropriées pour tenir compte de la diversité des conditions météorologiques.

4.3.2 Dangers naturels

Connaissance	K1.	Dangers naturels — inondations, glissements de terrain, avalanches,

et compréhension		incendies, tremblements de terre, tsunamis, maladies et terrain.
Rendement observable (opérations)	P1.	Est conscient de la situation et se prépare pour les missions de recherche équipé de manière à affronter les dangers naturels.

4.3.3 Animaux

Connaissance et compréhension	K1.	Espèces d'animaux pouvant présenter un danger, notamment : a) ours; b) loups, cougars; c) cerfs, orignaux, bisons, wapitis et autres ongulés ; d) mouffettes, porcs épics ; e) chiens et autres animaux domestiques et (ou) bétail ; et f) serpents.
	K2.	Mesures à prendre pour réduire le risque de rencontres difficiles avec des animaux et savoir ce qu'il faut faire lorsqu'on est attaqué par un animal ou confronté à celui-ci.
	K3.	Symptômes de maladies pouvant être causées par des animaux lorsqu'on est mordu (p. ex., rage).
	K4.	Traitement de premiers soins pour les attaques et (ou) morsures d'animaux.
	K5.	Procédure de déclaration des rencontres avec des animaux ou des attaques.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie les espèces d'animaux qui peuvent être dangereuses.
	P2.	Reconnaît les symptômes de maladies causées par des morsures d'animaux et donne un traitement de premiers soins.
	P3.	Signale une rencontre avec un animal ou une attaque.

4.3.4 Insectes et arachnides

Connaissance et compréhension	K1.	Insectes et arachnides pouvant être nuisibles ; notamment : a) tiques ; b) abeilles ; c) guêpes ; d) moustiques ; e) mouches noires ; et

		f) araignées.
	K2.	Mesures à prendre pour réduire le risque de contact avec des insectes et arachnides pouvant être nuisibles.
	K3.	Symptômes de maladies que les insectes et arachnides peuvent causer.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie les insectes et arachnides qui peuvent être nuisibles.
	P2.	Reconnaît les symptômes des maladies causées par les piqûres d'insectes et d'arachnides et fournit un traitement de premiers soins.

4.3.5 Plantes

Connaissance et compréhension	K1.	Espèces de plantes du secteur qui sont vénéneuses ou peuvent être nocives.
	K2.	Mesures à prendre pour réduire le risque de contact avec des plantes vénéneuses ou nocives.
	K3.	Mesures à prendre lorsqu'on découvre une personne soupçonnée d'avoir été intoxiquée par une plante.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie l'espèce de la plante qui peut être nocive.
	P2.	Reconnaît les symptômes d'une personne soupçonnée d'avoir été intoxiquée par une plante et fournit un traitement de premiers soins.

4.3.6 Terrain

Connaissance et compréhension	K1.	L'incidence éventuelle du terrain, notamment : a) sélection et utilisation de vêtements et de chaussures, de dispositifs de recherche, d'équipement et de véhicules ; b) types des techniques de recherche utilisées ; c) méthodes de déplacement ; et d) nécessité d'avoir des ressources supplémentaires ou spécialisées.
	K2.	Types de terrains et dangers dans le secteur, notamment : a) forêts et marais ; b) lacs, rivières, ruisseaux, canaux et courants d'eau ; c) montagnes (risque d'avalanche), collines et falaises ; d) puits de mine, caves, crevasses et puits ; e) milieu urbain ; f) déplacement sur la neige ou la glace ; g) terres agricoles, prés ;

		h) conduites de gaz, lignes électriques ; i) chantiers de construction, sites industriels ; j) routes, autoroutes et voies ferrées ; et k) lumière du soleil et (ou) obscurité.
Rendement observable (opérations)	P1.	Porte des vêtements et des chaussures appropriés pour le terrain.
	P2.	Est équipé des appareils et de l'équipement de recherche appropriés pour le terrain.

4.4 Premiers soins et techniques de survie

4.4.0 Aperçu

Les chercheurs appliquent leur formation et leurs connaissances pour faire preuve de leur capacité d'administrer les premiers soins et de survivre dans des situations d'urgence. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :
a) Article 4.4.1, Premiers soins ; et
b) Article 4.4.2, Techniques de survie.

4.4.1 Premiers soins

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures de premiers soins.
	K2.	Fournitures essentielles pour les premiers soins à inclure dans la trousse de R-S.
Rendement observable (opérations)	P1.	Suit une formation en premiers soins reconnue par l'autorité compétente, preuve à l'appui.
	P2.	Démontre sa capacité de dispenser un traitement de premiers soins.

4.4.2 Techniques de survie

Connaissance et compréhension	K1.	Exigences psychologiques associées à une situation dans laquelle il faut survivre.
	K2.	Risques associés à la peur et comment les contrôler.
	K3.	Planification systématique de la survie et comment l'appliquer.
	K4.	Contenu d'une trousse de survie individuelle.
	K5.	Mesures à prendre lorsque des membres d'une mission se perdent ou sont blessés.

	K6.	Mesures à prendre lorsqu'une victime est localisée et qu'elle a besoin d'aide.
	K7.	Éléments des nécessités de la vie et leur pertinence dans la RSS.
	K8.	Étapes à suivre pour faire un feu et l'utiliser, et matériaux nécessaires.
	K9.	Types d'abris d'urgence et comment ils sont construits.
	K10.	Sélection d'emplacements pour les abris d'urgence.
	K11.	Méthodes de purification d'eau.
	K12.	Sources possibles d'eau dans des situations de survie.
Connaissance et compréhension	K1.	Exigences psychologiques associées à une situation dans laquelle il faut survivre.
	K2.	Risques associés à la peur et comment les contrôler.
	K3.	Planification systématique de la survie et comment l'appliquer.
	K4.	Contenu d'une trousse de survie individuelle.
	K5.	Mesures à prendre lorsque des membres d'une mission se perdent ou sont blessés.
	K6.	Mesures à prendre lorsqu'une victime est localisée et qu'elle a besoin d'aide.
	K7.	Éléments des nécessités de la vie et leur pertinence dans la RSS.
	K8.	Étapes à suivre pour faire un feu et l'utiliser, et matériaux nécessaires.
	K9.	Types d'abris d'urgence et comment ils sont construits.
	K10.	Sélection d'emplacements pour les abris d'urgence.
	K11.	Méthodes de purification d'eau.
	K12.	Sources possibles d'eau dans des situations de survie.
	K13.	Sélection et préparation des aliments.
	K14.	Sources d'aliments dans des situations de survie.
	K15.	Signalisation d'urgence dans des situations de survie.
	K16.	Notions de confection de nœuds.
Rendement	P1.	Prépare une trousse de survie.

observable (opérations)	P2.	Utilise adéquatement le contenu d'une trousse de survie.
	P3.	Prépare un feu avec des matériaux trouvés sur le terrain et provenant d'une trousse de R-S pour se réchauffer soi-même et l'équipe ou réchauffer un sujet trouvé.
	P4.	Fait la preuve de la connaissance de diverses méthodes de signalisation, notamment dans le sens sol-air.
	P5.	Érige un abri bien marqué et visible pour les chercheurs, avec des matériaux contenus dans la trousse de survie ou trouvés sur le terrain.
	P6.	Repère ou identifie un abri éventuel.
	P7.	Fait la preuve de sa capacité à faire des nœuds simples.
	P8.	Identifie des sources d'eau possibles.

4.5 Transport et sécurité de l'équipement

4.5.0 Aperçu

Les chercheurs doivent comprendre les règles de fonctionnement des véhicules et de l'équipement qu'ils sont autorisés à utiliser pour le transport sécuritaire de produits et (ou) de personnes avant, durant et après une mission de recherche, et ils doivent les respecter. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.5.1, Véhicule personnel ;
b) Article 4.5.2, Véhicules de R-S ;
c) Article 4.5.3, Véhicules tracteurs avec remorque ;
d) Article 4.5.4, Embarcations maritimes d'urgence ;
e) Article 4.5.5, Motoneiges ;
f) Article 4.5.6, Véhicules tout-terrain ; et
g) Article 4.5.7, Aéronef.

4.5.1 Véhicule personnel

Connaissance et compréhension	K1.	Mesures législatives et règlements applicables, notamment en ce qui concerne les assurances et les permis.
	K2.	Politiques et procédures pour l'équipement de sécurité et le transport dans le ressort concerné.
	K3.	Sécurité d'utilisation du véhicule.
	K4.	Conditions météorologiques et routières et dangers éventuels dus à des animaux sur le chemin en direction des lieux.

	K5. Limites du véhicule personnel afin d'éviter des dommages. K6. Procédures de stationnement sur les lieux afin de ne pas obstruer l'entrée ou la sortie du point de ralliement ni d'empêcher l'accès public à la propriété. K7. Dangers associés à la conduite pendant le retour (p. ex., fatigue, dangers dus aux animaux) et nécessité éventuelle d'avoir un second conducteur.
Rendement observable (opérations)	P1. Montre qu'il possède une preuve des assurances et du permis de conduire exigés. P2. Conduit son véhicule personnel de manière prudente et efficace pour arriver sur les lieux, s'y déplacer et les quitter, puis retourner chez lui. P3. Respecte toutes les lois applicables (p. ex., lois sur la circulation).

4.5.2 Véhicules de R-S

Connaissance et compréhension	K1. Exigences applicables des lois et du ressort pour la conduite de véhicules de R-S, y compris les exigences relatives à l'autorisation et au permis. K2. Politiques et procédures de transport dans le ressort concerné. K3. Facteurs de risque associés à l'utilisation sécuritaire de véhicules de R-S. K4. Précautions spéciales lorsqu'on conduit des véhicules de R-S. K5. Procédures de sécurité associées au retour des véhicules de R-S à leur base, notamment : a) danger dû à la fatigue après une recherche prolongée et besoin éventuel d'avoir un second conducteur ; b) ravitaillement en combustible et rétablissement des niveaux des fluides ; c) signalisation de tout problème relatif au service et (ou) défauts de fonctionnement de l'équipement ; et d) signalisation des consommables utilisés.
Rendement observable (opérations)	P1. Inspecte le véhicule avant de l'utiliser. P2. Conduit prudemment un véhicule d'urgence conformément aux politiques et procédures. P3. Se gare et place le véhicule sur les lieux, notamment : a) se gare afin de pouvoir sortir facilement ; b) n'obstrue pas l'entrée ni la sortie ;

	c) utilise quelqu'un qui fait des signaux lorsqu'il est en marche arrière ; et d) établit des signaux prédéterminés avec cette personne.

4.5.3 Véhicules tracteurs avec remorque

Connaissance et compréhension	K1. Procédures de chargement et d'attelage appropriées pour les véhicules tracteurs avec remorque. K2. Points à vérifier avant de conduire avec une remorque, notamment : a) feux ; b) systèmes de freinage (différence entre les systèmes hydraulique et électrique) ; c) pression des pneus ; et d) ensemble des éléments de la remorque.
Rendement observable (opérations)	P1. Suit les procédures de chargement et d'attelage de la remorque. P2. Effectue une inspection préalable du véhicule et de la remorque avant de partir. P3. Utilise le véhicule tracteur avec remorque de façon sécuritaire.

4.5.4 Embarcations maritimes d'urgence

Connaissance et compréhension	K1. Équipement de protection individuelle (EPI) requis, notamment vêtements de flottaison individuels (VFI). K2. Mesures législatives et règlements concernant les permis des embarcations commerciales. ***Note :*** *Une embarcation utilisée par une équipe de R-S est considérée comme étant une embarcation commerciale, plutôt qu'une embarcation de plaisance.* K3. Équipement de sécurité requis suivant le type et la longueur de l'embarcation et renseignements figurant sur la plaque de capacité de l'embarcation. K4. Emplacement de la trousse d'urgence et articles de la trousse. K5. Protocoles de sécurité pour l'embarcation, rôle de l'autorité maritime et considérations spéciales suivant les divers types de conditions météorologiques. K6. Équipement de sécurité qu'on doit avoir dans l'embarcation — couteau, cordages, carte, lampe de poche, aliments, eau, vêtements, vêtements de rechange, sifflet, casque, etc.

Rendement observable (opérations)	P1.	A suivi un cours sur les compétences exigées pour la conduite d'une embarcation de plaisance et fournit une preuve de permis/certificat conformément aux exigences de la loi dans le ressort.
	P2.	Utilise adéquatement les articles de la trousse d'urgence.

4.5.5 Motoneiges

Connaissance et compréhension	K1.	Types d'équipement de sécurité à utiliser avec une motoneige, notamment : a) casque de sécurité approuvé ; b) vêtements appropriés ; et c) nécessaire d'urgence.
	K2.	Lois et règlements sur l'utilisation et la conduite des motoneiges.
	K3.	Précautions et préparation visant à assurer la sécurité du déplacement en motoneige, notamment : a) transport de passagers seulement sur des modèles approuvés ; b) importance d'avoir une trousse d'outils avec une courroie et des bougies de rechange ; et c) chargement et déchargement.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise la motoneige avec prudence en fonction des conditions.
	P2.	Porte un casque approuvé.

4.5.6 Véhicules tout-terrain

Connaissance et compréhension	K1.	Fonctionnement général et limitations de l'utilisation des véhicules tout-terrain (VTT).
	K2.	Équipement de sécurité requis pour l'utilisation des VTT, notamment : a) casque de sécurité approuvé ; b) chaussures de protection ; et c) nécessaire d'urgence.
	K3.	Lois et règlements locaux pour l'utilisation et la conduite des VTT.
	K4.	Précautions et préparation visant l'utilisation des VTT, notamment : a) transport de passagers seulement sur des modèles approuvés ; b) importance d'avoir une trousse d'outils pour faire des réparations mineures ; et

		c) chargement et déchargement.
Rendement observable (opérations)	P1.	Conduit le VTT avec prudence en fonction des conditions.
	P2.	Porte un casque approuvé.

4.5.7 Aéronef

Connaissance et compréhension	K1.	Dangers et procédures de sécurité lorsqu'on travaille avec, à proximité ou dans un aéronef (c.-à-d. à voilure fixe ou rotative), notamment : a) fonctions de base d'un hélicoptère ; b) débris projetés durant le décollage et l'atterrissage ; c) utilisation d'équipement de protection individuelle ; d) importance de suivre les instructions du pilote lorsqu'on se déplace dans l'hélicoptère ; e) approche d'un hélicoptère ; f) procédures de communication durant le décollage et l'atterrissage ; et g) emplacement de l'équipement de sécurité et du nécessaire de premiers soins dans l'aéronef.
Rendement observable (opérations)	P1.	Suit les procédures qui assurent un comportement sécuritaire de l'équipe de recherche dans et autour de l'aéronef.

4.6 Orientation

4.6.0 Aperçu

Les chercheurs doivent faire la preuve de leurs connaissances et habiletés dans l'utilisation de l'équipement et des outils de sorte à s'orienter de façon sécuritaire à travers le secteur de recherche, d'un endroit à un autre, ou à sortir du secteur de recherche lorsqu'on leur demande, et faire preuve de confiance dans leurs habiletés en orientation au cours de la recherche d'une personne disparue. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.6.1, Cartes ;
b) Article 4.6.2, Boussole ;
c) Article 4.6.3, Système mondial de localisation (GPS) ;
d) Article 4.6.4, Boussole et carte ; et
e) Article 4.6.5, GPS et carte.

4.6.1 Cartes

Connaissance	K1.	Divers types de cartes utilisées pour la RSS (p. ex., cartes

et compréhension		topographiques ou cartes marines).
	K2.	Comment sélectionner la carte appropriée du secteur dans le Système national de référence cartographique (SNRC).
	K3.	Signification des données des cartes.
	K4.	Échelles des cartes, de sorte à déterminer la distance sur la carte et la distance réelle.
	K5.	Comment lire et interpréter les légendes des cartes.
	K6.	Les principales catégories de caractéristiques sur une carte, notamment entités topographiques artificielles, routes principales, eau, relief, végétation et topographie.
	K7.	Comment les courbes de niveau sont utilisées pour déterminer le terrain réel et les élévations.
	K8.	Coordonnées de latitude et de longitude (lat./long.).
	K9.	Comment déterminer les coordonnées de la projection transversale universelle de Mercator (UTM) ou une forme de localisation équivalente.
Rendement observable (opérations)	P1.	Sélectionne la carte appropriée pour la mission de recherche.
	P2.	S'oriente et se déplace à l'aide de cartes nécessaires pour le secteur de la recherche, suivant le ressort.
	P3.	Utilise l'échelle de la carte pour déterminer les distances sur la carte et les distances réelles.
	P4.	Lit et interprète une légende de carte.
	P5.	Utilise les lignes de niveau pour déterminer le terrain réel et les élévations.
	P6.	Détermine les coordonnées de latitude et de longitude d'un emplacement au moyen d'une carte et d'un GPS.
	P7.	Identifie un emplacement sur une carte au moyen des coordonnées de latitude et longitude.
	P8.	Indique et communique les coordonnées de longitude et de latitude.
	P9.	Détermine les cordonnées UTM d'un emplacement à l'aide d'une carte et d'un GPS.
	P10.	Identifie un emplacement sur une carte au moyen des coordonnées

	UTM. P11. Indique et communique les coordonnées UTM.

4.6.2 Boussole

Connaissance et compréhension	K1. Le système de 360° et la rose du compas. K2. Relèvement et relèvement arrière et pourquoi ils sont utilisés. K3. Les parties d'une boussole, notamment : a) plaque de base ; b) aiguille magnétisée ; c) flèche d'orientation ; d) ligne de visée ; e) cadran gradué ; et f) méridiens. K4. Facteurs d'interférence et limites de la boussole. K5. Nord véritable, nord de la grille et nord magnétique. K6. Déclinaison et comment établir la déclinaison sur une boussole. K7. Visée vers l'avant pour suivre une ligne droite. K8. Circumnavigation autour d'un obstacle. K9. Entretien de base et soins de la boussole. K10. Capacités de s'orienter de nuit à la boussole.
Rendement observable (opérations)	P1. Règle la boussole en fonction d'une déclinaison. P2. Détermine le relèvement et le contre-relèvement d'un objet donné. P3. S'oriente avec cinq points de relèvement sur une distance de un kilomètre. P4. S'oriente le long d'un triangle. P5. Fait une visée vers l'avant pour suivre une ligne droite. P6. Fait une circumnavigation autour d'un obstacle.

4.6.3 Système mondial de localisation (GPS)

Connaissance et compréhension	K1.	Utilisation élémentaire du GPS, notamment marche/arrêt, pile et soin de l'appareil.
	K2.	Facteurs d'interférence et limites du GPS.
	K3.	Comment effacer le journal de trace.
	K4.	Format approprié des coordonnées (connaissance de l'appareil).
	K5.	Comment programmer des données appropriées.
	K6.	Comment marquer, éditer et supprimer un cheminement dans un récepteur GPS.
	K7.	Comment lire des coordonnées UTM.
	K8.	Comment lire des coordonnées de latitude et longitude.
	K9.	Comment commuter des coordonnées UTM aux coordonnées de longitude et latitude, et vice versa.
Rendement observable (opérations)	P1.	Sélectionne les données appropriées.
	P2.	Marque, édite et supprime un cheminement dans un récepteur GPS.
	P3.	Programme un format de coordonnées spécifié.
	P4.	Indique/communique des coordonnées UTM et (ou) de latitude et longitude.

4.6.4 Boussole et carte

Connaissance et compréhension	K1.	Adoption et maintien d'une cadence en R-S.
	K2.	Comment orienter une carte par rapport au terrain à l'aide d'une boussole.
	K3.	Comment déterminer un relèvement entre des points à l'aide d'une carte et d'une boussole.
	K4.	Comment utiliser un relèvement pour marquer une direction sur une carte.
	K5.	Comment corriger sa position sur une carte.
	K6.	Triangulation.
Rendement observable	P1.	Oriente une carte par rapport au terrain en utilisant une boussole.
	P2.	Utilise un relèvement pour marquer une direction sur une carte.

(opérations)	P3.	Marque une position sur une carte.
	P4.	Fait une triangulation.
	P5.	Adopte exactement une cadence sur une distance prescrite en fonction de la détermination de facteurs de cadence personnels établis au cours de deux essais sur trois : a) sur un terrain plat ; b) sur un terrain vallonné ; c) sur un terrain très boisé ; et d) sur un terrain très broussailleux.

4.6.5 GPS et carte

Connaissance et compréhension	K1.	Utilisation d'un GPS et d'une carte pour sélectionner un cheminement ou s'orienter (c.-à-d. détermination du chemin).
	K2.	Comment introduire des coordonnées de carte dans un GPS.
	K3.	Comment marquer une position sur une carte à l'aide d'un cheminement GPS.
	K4.	Comment un GPS et des cartes sont utilisés conjointement avec une boussole.
Rendement observable (opérations)	P1.	Montre que les données qui figurent sur une carte correspondent à celles du GPS.
	P2.	Montre le format de la position utilisé pour déterminer que les coordonnées sur une carte correspondent au réglage du format de la position dans le GPS.
	P3.	Détermine une coordonnée sur une carte et introduit cette coordonnée comme point de cheminement dans le GPS.
	P4.	Indique une coordonnée sur une carte en utilisant un point de cheminement enregistré dans le GPS.

4.7 Communications

4.7.0 Aperçu

Les chercheurs font appel à leur connaissance des appareils et des systèmes de communication pour s'assurer que les communications utilisées par l'équipe de recherche durant une recherche sont efficaces et conformes à des protocoles établis. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.7.1, Conscience du rôle des communications durant un incident ;
b) Article 4.7.2, Opérations radio ;
c) Article 4.7.3, Téléphones satellitaires et cellulaires ;
d) Article 4.7.4, Technologies d'alerte ; et
e) Article 4.7.5, Nouvelles technologies de communication.

4.7.1 Conscience du rôle des communications durant un incident

Connaissance et compréhension	K1.	L'importance des communications durant une recherche.
	K2.	La responsabilité des communications durant une recherche.
	K3.	L'importance de se conformer à tous les protocoles de communication établis.
	K4.	Règlements provinciaux ou territoriaux concernant l'utilisation d'appareils de communication lorsqu'on se déplace sur des routes publiques, privées et industrielles.
Rendement observable (opérations)	P1.	Assure la confidentialité des communications.
	P2.	Se conforme aux protocoles de communication établis.
	P3.	Transmet les demandes des médias à l'autorité appropriée (p. ex., poste de commandement).

4.7.2 Opérations radio

Connaissance et compréhension	K1.	Composants et limites du matériel.
	K2.	Systèmes de communication utilisés en RSS.
	K3.	L'alphabet phonétique (c.-à-d. énonciation et (ou) prononciation).
	K4.	L'horloge de 24 heures.
	K5.	Protocoles et procédures de communication, notamment : a) messages généraux ; b) messages et signaux de détresse, d'urgence et concernant la sécurité ; et c) confidentialité des communications (codes).
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise l'alphabet phonétique avec une énonciation et (ou) une prononciation correctes.
	P2.	Utilise l'horloge de 24 heures.

	P3. Se conforme aux protocoles et procédures pour le fonctionnement général et les messages généraux, de détresse, d'urgence et concernant la sécurité.

4.7.3 Téléphones satellitaires et cellulaires

Connaissance et compréhension	K1. Fonctionnement général des téléphones satellitaires et cellulaires. K2. Limites suivant la couverture, la portée, etc. K3. Messages électroniques et messages propres à l'appareil (p. ex., texte, NIP, etc.). K4. Protocoles concernant l'utilisation des messages, téléphones cellulaires personnels et appareils électroniques.
Rendement observable (opérations)	P1. Utilise des téléphones satellitaires et cellulaires conformément aux procédures et politiques. P2. Utilise des messages propres au système (p. ex., texte, NIP, etc.). P3. Se conforme aux protocoles pour les messages, téléphones cellulaires personnels et appareils électroniques.

4.7.4 Technologies d'alerte

Connaissance et compréhension	K1. Appareils de recherche sur la fréquence de 406 MHz, si celle-ci est disponible. ***Note :*** *La fréquence de 406 MHz est une nouvelle fréquence utilisée pour les émetteurs et les radiobalises de localisation d'urgence.* K2. Radiobalises, lorsqu'il y en a, pour les recherches aériennes, maritimes et au sol. K3. Limitations des appareils.
Rendement observable (opérations)	P1. Fait la preuve de sa connaissance des appareils de recherche des émetteurs de localisation d'urgence.

4.7.5 Nouvelles technologies de communication

Connaissance	K1. Technologies adoptées et incorporées par l'équipe durant une recherche et

et compréhension		peuvent aider dans la recherche de sujets, notamment : a) autres radiobalises d'alerte ; b) appareils numériques Internet ; ou c) tablettes.
	K2.	Fonctionnement des appareils électroniques, notamment couplage d'appareils, fonctions de stockage des mémoires et envoi de messages.
	K3.	Limitations des appareils.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise les technologies mises en œuvre pour rechercher des sujets.
	P2.	Utilise de façon compétente des appareils, lorsqu'ils sont mis en œuvre, notamment des appareils de couplage, les fonctions de stockage de la mémoire et la messagerie.

4.8 Comportement des personnes disparues

4.8.0 Aperçu

Les chercheurs sont capables d'appliquer leurs connaissances et compréhension de la théorie du comportement des personnes disparues au travail de recherche de l'équipe. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.8.1, Comportement des personnes disparues.

4.8.1 Comportement des personnes disparues

Connaissance et compréhension	K1.	Les différences entre les concepts de personne disparue et de personne absente.
	K2.	Concepts généraux associés à l'analyse du comportement des personnes disparues.
	K3.	Pertinence du comportement des personnes disparues pour les tactiques de RSS.
	K4.	Comment les comportements des personnes disparues devraient être envisagés lors des recherches.
	K5.	Le rapport entre le profil de la personne disparue, les tactiques de recherche et la probabilité de détection (PD).
	K6.	Comment utiliser les notions de comportement des personnes disparues pour faciliter les recherches actives et passives.

4.9 Compétences en recherche

4.9.0 Aperçu

Les chercheurs utilisent leur connaissance de la théorie de la recherche et des types, circuits de ratissage et techniques de recherche pour effectuer une recherche qui conduira à l'emplacement où se trouve une personne disparue. Les chercheurs suivent des protocoles établis en ce qui concerne les indices et les preuves et comprennent les problèmes associés aux recherches de nuit, depuis des rivages et dans des milieux urbains, et sont capables de faire la preuve de leur capacité d'effectuer des recherches efficaces dans des milieux particuliers. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.9.1, Théorie de la recherche ;
b) Article 4.9.2, Avis ;
c) Article 4.9.3, Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale ;
d) Article 4.9.4, Tâches assignées ;
e) Article 4.9.5, Types, circuits de ratissage et techniques de recherche ;
f) Article 4.9.6, Confinement/encerclement ;
g) Article 4.9.7, Méthodes d'attraction ;
h) Article 4.9.8, Prise de conscience et détection des indices ;
i) Article 4.9.9, Processus de démobilisation ;
j) Article 4.9.10, Recherches de nuit ;
k) Article 4.9.11, Recherches sol et eau ;
l) Article 4.9.12, Traitement des preuves ;
m) Article 4.9.13, Prise en charge des restes humains ; et
n) Article 4.9.14, Recherches urbaines.

4.9.1 Théorie de la recherche

Connaissance et compréhension	K1. Facteurs qui font que des incidents de R-S deviennent des urgences. K2. Évaluation de l'urgence de la recherche. K3. Éléments d'une recherche, notamment : a) planification préliminaire ; b) avis ; c) intervention ; d) tactiques et (ou) opérations ; e) suspension ; et f) évaluation. K4. Concepts clés de la théorie de la recherche, notamment : a) probabilité de détection (PD) ; b) probabilité de l'emplacement (PE) ; c) dernier point d'observation (DPO) ; d) dernière position connue (DPC) ; et e) point de planification initial (PPI).

4.9.2 Avis

Connaissance et compréhension	K1.	Définition de l'avis et du processus de communication d'avis.
	K2.	L'importance de la collecte et de la documentation d'informations durant la phase initiale et éventuellement la recherche, et le niveau de détail requis (p. ex., nom complet du déclarant, coordonnées, détails précis de la conversation avec le déclarant). ***Note :*** *Ces données seront utilisées par l'administrateur des opérations de R-S pour déterminer l'intervention de recherche initiale et aider à définir le secteur de recherche initial.*
	K3.	L'importance de maintenir le contact avec le déclarant au cas où des renseignements et des éclaircissements supplémentaires seraient nécessaires.
	K4.	Processus de communication pour le transfert des informations à l'administrateur des opérations de recherche.
	K5.	Processus et procédures de demande de ressources supplémentaires.
Rendement observable (opérations)	P1.	Se conforme au processus de communication pour le transfert des informations à l'administrateur des opérations de recherche.
	P2.	Collecte et documente des données destinées à être utilisées par le chef de l'équipe et l'administrateur des opérations de R-S.

4.9.3 Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures d'appel et information fournie lors d'un appel.
	K2.	Processus d'arrivée et lieu (p. ex., numéros d'assignation de tâche et de mission, protocoles de communication).
	K3.	Où arriver et (ou) lieux de ralliement.
	K4.	Avec qui communiquer pour obtenir une information à jour.
	K5.	Le processus d'obtention ou de communication d'information à jour sur la situation.
	K6.	Processus et procédures de responsabilisation, notamment : a) procédures d'arrivée et signature ; b) système d'étiquettes et (ou) identification des membres ;

	c) changement de commandement ; d) identificateurs d'équipe ; et e) procédures de départ et signature. K7. Procédure de communication d'avis si le sujet est localisé. K8. Types de renseignements communiqués durant la séance d'information par le chef de l'équipe, suivant la taille de l'opération.
Rendement observable (opérations)	P1. Se conforme aux processus et aux procédures d'arrivée et de départ. P2. Détermine comment faire des déclarations (p. ex., qui, où, comment faire une déclaration). P3. Participe aux séances d'information. P4. Prend des notes durant les séances d'information. P5. S'assure de son état de préparation physique et mentale pour l'exécution de la tâche. P6. Obtient des numéros d'assignation de tâche et de mission. P7. Utilise le système d'étiquettes et (ou) d'identification des membres requis et des identificateurs de membre. P8. Se conforme aux procédures d'accès et de communication d'informations à jour sur la situation.

4.9.4 Tâches assignées

Connaissance et compréhension	K1. Types des tâches des chercheurs. K2. Identification et identificateurs d'autres équipes dans le secteur. K3. Processus de prise de décisions pour les tâches assignées, notamment : a) concept du secteur de recherche ; b) tactiques de recherche à mettre en œuvre ; c) circuit de ratissage à utiliser ; d) méthode de marquage des secteurs de recherche ; e) probabilité de détection escomptée ; et f) comportement éventuel des personnes disparues. K4. Exigences relatives aux déclarations et aux comptes rendus (p. ex., appel périodique, sujet localisé).

	K5.	Points de départ et de fin.
Rendement observable (opérations)	P1.	Exécute les tâches assignées conformément au plan.
	P2.	Se conforme aux protocoles lorsque le sujet est localisé.
	P3.	Exécute les procédures de déclaration et de comptes rendus correspondant aux tâches assignées.
	P4.	Marque les secteurs de recherche.

4.9.5 Types, circuits de ratissage et techniques de recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Types, circuits de ratissage et techniques de recherche, notamment : a) passive ; et b) active.
	K2.	Segmentation du secteur de recherche.
	K3.	Techniques de détection des indices.
	K4.	Types de recherches : a) improvisée (recherche rapide) ; b) recherche efficace (grille ouverte) ; c) recherche approfondie (grille fermée) ; et d) recherche de preuves.
	K5.	Types de ratissage : a) recherche le long de pistes ou de chemins ; b) recherche à partir d'un poste d'observation ; c) recherche le long de courbes de niveau ; d) recherche au hasard ; e) recherche en ligne ; f) recherche par quadrillage ; g) recherche périmétrique ; h) recherche au hasard ciblée ; i) recherche binaire et (ou) pistage ; j) balayage sonore.
	K6.	Comment associer les types de recherche aux circuits de ratissage.
	K7.	Nombre de membres de l'équipe nécessaire pour chaque circuit de ratissage.
	K8.	Importance d'utiliser tous ses sens durant les types de recherche et

		les ratissages.
	K9.	Techniques et calculs des distances critiques.
	K10.	Facteurs qui ont une incidence sur la cadence de la recherche.
Rendement observable (opérations)	P1.	Communique continuellement avec le chef de l'équipe à mesure que la recherche progresse.
	P2.	Effectue divers types de recherche.
	P3.	Associe les types de recherche aux ratissages.
	P4.	Emploie divers types de ratissages.
	P5.	Se conforme aux techniques de distance critiques (p. ex., séparation critique, espacement critique, intervalle de détection maximal moyen).

4.9.6 Confinement/encerclement

Connaissance et compréhension	K1.	Le rôle du confinement et de l'encerclement en recherche et les problèmes qui s'y rattachent, notamment : a) temps ; b) topographie ; c) ressources ; d) météo ; et e) couverture.
	K2.	Types de méthodes d'encerclement : a) barrages de route ; b) barrages de piste ; c) camps à des emplacements stratégiques ; d) postes d'observation ; e) postes d'écoute ; f) cordeau et (ou) mesureur à fil perdu ; g) pièges à empreintes ; h) messages dans des lieux stratégiques ; i) pistage périmétrique ; j) patrouilles de véhicule ; et k) utilisation des médias.
	K3.	Moment du confinement ou de l'encerclement (c.-à-d. au début de l'opération).
	K4.	Combinaison des méthodes de confinement et d'encerclement avec

		tactiques de recherche telles que l'attraction et le pistage.
	K5.	Raisons pour lesquelles un secteur de confinement peut être élargi.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie les problèmes concernant le confinement et l'encerclement.
	P2.	Utilise des méthodes d'encerclement et les combine avec des tactiques de recherche.

4.9.7 Méthodes d'attraction

Connaissance et compréhension	K1.	Raisons de l'incorporation des méthodes d'attraction dans une recherche.
	K2.	L'urgence de l'utilisation de méthodes d'attraction (p. ex., pour réduire le secteur de la recherche).
	K3.	Diverses méthodes d'attraction, notamment : a) visuelles ; b) outils de nuit ; et c) son.
	K4.	Problèmes associés à l'attraction, notamment : a) réactivité du sujet ; b) arrêt de l'écoute à des intervalles appropriés ; c) conditions météorologiques ; d) sons naturels ; e) topographie ; f) affaiblissement des sens ; et g) protection antibruit pour les chercheurs.
	K5.	Importance des communications lorsqu'on utilise des méthodes d'attraction.
	K6.	Indication aux autres chercheurs de l'emploi de méthodes d'attraction et des intervalles fixés.
	K7.	Protocole pour aviser de l'établissement du contact avec le sujet.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise diverses méthodes d'attraction.
	P2.	Avise le chef d'équipe des tentatives, méthodes utilisées et intervalles de temps.
	P3.	Se conforme aux protocoles de communication en cas de réponse du sujet.
	P4.	Coordonne l'utilisation des méthodes d'attraction avec d'autres

	membres dans le secteur de recherche immédiat.

4.9.8 Prise de conscience et détection des indices

Connaissance et compréhension	K1. Raisons de l'incorporation de la prise de conscience et détection des indices dans les recherches. K2. Éléments et outils de la prise de conscience et détection des indices, notamment : a) vision cognitive ; b) voir ce qui ne se voit pas ; c) signes ; d) pistage ; e) indices ; f) reflet (c.-à-d. aplatissement) ; g) piétinement, meurtrissure ; h) piste ; i) techniques de pistage ; et j) utilisation d'autres sens. K3. Comment contrôler les secteurs immédiats des indices pour arriver à identifier d'autres indices. K4. Processus d'identification des indices (p. ex., étiquetage, description des indices, description des empreintes de pied). K5. Processus de manipulation des indices. K6. Conséquence de l'heure du jour sur la prise de conscience et détection des indices. K7. Autres problèmes associés à la prise de conscience et détection des indices (p. ex., conditions météorologiques, lumière, ignorance de la présence d'autres membres de l'équipe).
Rendement observable (opérations)	P1. Identifie et signale les indices. P2. Donne au chef de l'équipe une interprétation initiale des indices. P3. Manipule et (ou) suit les indices. P4. Remplit les documents exigés pour les indices.

4.9.9 Processus de démobilisation

Connaissance et compréhension	K1. L'importance du débreffage et la communication d'information rétrospective sur la recherche. K2. Types d'information à traiter dans le débreffage des incidents. K3. Le but des notes et des rapports et comptes rendus (p. ex., rapport sur les dommages, demandes de remboursement de dépenses, registre). K4. Procédures de traitement de l'équipement retourné, notamment : a) procédure de remise et lieu de stockage de l'équipement ; b) inspection et marquage pour réparation ; et c) types de consommables à remplacer. K5. Le processus de démontage et d'emballage de l'infrastructure matérielle. K6. Le processus de restauration du poste et de la base de commandement. K7. Systèmes de responsabilité (p. ex., étiquettes). K8. Effet de la fatigue sur la sécurité personnelle (p. ex., conduite pendant le retour chez soi).
Rendement observable (opérations)	P1. Effectue l'inspection des infrastructures et de l'équipement ainsi que le nettoyage. P2. Retourne l'équipement et fait inscrire le retour. P3. Remplace les consommables. P4. Démonte et emballe l'infrastructure matérielle. P5. Nettoie et (ou) restaure le poste et la base de commandement. P6. Se conforme au système de responsabilité personnelle (p. ex., retourne l'étiquette de responsabilité). P7. Contribue au débreffage et aux examens rétrospectifs. P8. Satisfait aux exigences administratives (p. ex., copies de notes du carnet de notes, rapports sur les dommages, demandes de remboursement de dépenses, registre).

4.9.10 Recherches de nuit

Connaissance et compréhension	K1. Raisons d'entreprendre une recherche de nuit. K2. Avantages des recherches de nuit, notamment :

	a) meilleure préservation des pistes lorsque l'air est frais ; b) objet immobile ; c) prolongation du temps de recherche ; et d) moins de bruit et meilleure propagation du son. K3. Problèmes associés à l'entreprise d'une recherche de nuit, notamment : a) maintien de la vision de nuit du personnel ; b) absence de réaction du sujet ; c) destruction d'indices ; d) visibilité médiocre ; e) topographie ; f) difficulté de coordonner l'équipe ; et g) fiabilité des sources de lumière. K4. Prise en compte des risques des recherches de nuit pour les chercheurs et le sujet (p. ex., peur de l'obscurité, vision de nuit, fatigue, nécessité d'avoir des chercheurs expérimentés). K5. Considérations sur les espacements et les séparations critiques. K6. Types d'équipement de vision de nuit. K7. Types d'appareils d'éclairage.
Rendement observable (opérations)	P1. Se conforme aux procédures pour la préservation de la vision de nuit personnelle et l'équipement spécialisé utilisé durant les recherches de nuit. P2. Se conforme aux procédures d'utilisation des appareils d'éclairage durant les recherches de nuit. P3. Maintient des séparations critiques et (ou) des espacements critiques durant les recherches de nuit. P4. Utilise un équipement spécialisé de recherche de nuit.

4.9.11 Recherches sol et eau

Connaissance et compréhension	K1. Raisons de l'entreprise d'une recherche le long d'un rivage (p. ex., urgence, profil du sujet, conditions météorologiques). K2. Types de rivages (p. ex., océan, lacs, rivières, ruisseaux, ruisseaux glaciaires, étangs, bourbiers et marécages). K3. Types de dangers et de risques à prendre en compte et limites du personnel de RSS.

	K4.	Élargissement du confinement et de l'espacement critique lors des recherches le long d'un rivage.
	K5.	Considérations environnementales associées aux recherches le long d'un rivage.
	K6.	Types de techniques de franchissement de cours d'eau.
	K7.	Types d'équipement utilisé dans les sauvetages le long de rivages.
	K8.	Types d'aide pouvant être fournie par des équipes spécialisées, notamment : a) équipe de plongée ; b) sauvetage avec embarcation ; c) sauvetage avec cordes ; d) sauvetage en eaux vives ; e) sauvetage sur glace ; et f) aéronef.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prend des mesures de sécurité et se conforme aux procédures des techniques de franchissement.
	P2.	Tient compte de considérations environnementales associées aux recherches le long de rivages.

4.9.12 Traitement des preuves

Connaissance et compréhension	K1.	Types de dommages des preuves causés par les éléments.
	K2.	Types de contamination ou de contamination croisée.
	K3.	Autorités avec qui communiquer pour le traitement des preuves.
	K4.	Techniques et procédures de protection des preuves.
	K5.	Techniques et procédures de prise de notes.
	K6.	Exigences relatives à la confidentialité.
	K7.	Processus et procédures de présentation des preuves (p. ex., en cour ou durant une enquête).
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les preuves éventuelles sont laissées intactes.
	P2.	Protège les preuves contre les éléments.
	P3.	Évite la contamination ou la contamination croisée des preuves (p. ex., utilisation de l'EPI approprié).

	P4.	Établit un périmètre de sécurité autour de la preuve.
	P5.	Signale à l'administrateur des opérations de R-S le site et la preuve éventuelle.
	P6.	Utilise des techniques appropriées de prise de notes pour adéquatement documenter les preuves et s'assurer de la continuité de la possession (p. ex., journaux d'unité, journaux d'équipe et d'équipage).

4.9.13 Prise en charge des restes humains

Connaissance et compréhension	K1.	Aspects juridiques du ressort où la personne est décédée (p. ex., coroner ou médecin légiste).
	K2.	EPI approprié et procédures de transport des restes humains.
	K3.	Types d'exigences psychologiques associées à la manutention de restes humains (voir l'élément de compétence 4.2.3).
	K4.	Exigences relatives à la protection des renseignements personnels pour le défunt et les membres de la famille.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prend des précautions de sorte à ne pas porter atteinte aux restes humains ni les déplacer à moins que l'autorité appropriée ne l'ait autorisé.
	P2.	Utilise un EPI approprié lorsqu'il manipule ou transporte des restes humains.

4.9.14 Recherches urbaines

Connaissance et compréhension	K1.	Causes possibles de disparition dans un milieu urbain et sources d'information : a) involontaire ; b) acte criminel ; et c) intentionnelle.
	K2.	Types de profils de comportement liés aux disparitions en milieu urbain, notamment : a) schizophrénie ; b) démence ; c) enfants ; d) sujet déprimé ; e) fugueur ; et

		f) personne autiste. K3. Tactiques utilisées dans les recherches urbaines, notamment : a) porte à porte ; b) confinement urbain ; c) recherche dans des bâtiments ; et d) recherche de preuves. K4. Incidences juridiques et limitations des recherches urbaines, notamment : a) règles sur les intrusions ; b) bâtiments privés ; et c) protection des renseignements personnels. K5. Dangers propres aux recherches urbaines, notamment : a) circulation ; b) bâtiments abandonnés ou endommagés ; c) aires de stockage de produits industriels ou chimiques ou aires contaminées ; d) destruction rapide des indices ; e) milieu riche en indices ; f) échelle des secteurs de recherche (accès facile aux moyens de transport pour les personnes disparues) ; g) bénévoles spontanés ; h) ingérence des médias ; i) animaux en liberté (p. ex., chiens) ; j) éléments criminels (p. ex., membres de gang, cultures de marijuana) ; k) précautions lors de la recherche des ordures (p. ex., piqûres avec des aiguilles) ; et l) matières dangereuses. K6. Trois niveaux de recherche porte à porte.
Rendement observable (opérations)	P1.	Fait la preuve de sa capacité de s'orienter en milieu urbain à l'aide d'une carte de la ville et (ou) d'un GPS.
	P2.	Fait la preuve de sa connaissance de techniques de recherche en milieu urbain (p. ex., allées, bâtiments, rues, cours, etc.).

4.10 Ressources spécialisées

4.10.0 Aperçu

Les chercheurs doivent comprendre les caractéristiques et limites des ressources spécialisées et appliquer leurs connaissances à leur sujet lorsqu'ils utilisent ces ressources durant une recherche. Ils doivent être capables de faire la preuve de leur capacité d'utiliser ces ressources de façon collaborative et coordonnée et de reconnaître les effets sur d'autres opérations. Les éléments de compétence des chercheurs traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 4.10.1, Ressources spécialisées.

4.10.1 Ressources spécialisées

Connaissance et compréhension	K1. Ressources spécialisées actuelles, notamment : a) dispositifs optiques et à infrarouge, notamment radar thermique à balayage frontal (FLIR), à main ou aérien, lunettes de vision de nuit, imagerie thermique ; b) dispositifs sensoriels et acoustiques, notamment dispositifs d'écoute à distance, sonar latéral, tissus réfléchissants ou dotés de capacités sensorielles et (ou) de détection, radio ralliement (121,5 et 406 MHz) ; c) dispositifs électroniques de recherche tels que dispositifs d'avis par satellite et localisation de téléphone satellitaire ou cellulaire ; d) récepteurs et (ou) émetteurs de radiofréquences ; e) utilisation de véhicules téléguidés (VTG) et de véhicules aériens sans pilote (UAV) ; f) utilisation d'imagerie satellitaire ou de technologies de signalisation active, telle que le système d'identification automatique (SIA) et la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (AD-SB) ; g) moyens aériens, notamment aéronefs à voilure fixe ou rotative, repérage aérien et équipage d'hélicoptère de sauvetage par élingue (transport externe héliporté) ; h) moyens marins, notamment embarcations, motomarines, aéroglisseurs, sous-marins et sauvetage sur la glace, équipes de sauvetage sous l'eau et sauvetage en eaux vives ; i) moyens au sol tels que sauvetage dans une crevasse et après une avalanche, espace clos, sauvetage dans une cave, sauvetage sur paroi abrupte, sauvetage en eaux vives, cordées, escouades canines, escouades équestres ; j) militaires ; et k) bénévoles spontanés. K2. Comment fonctionner simultanément si plusieurs de ces ressources spécialisées sont déployées. K3. Limitations concernant les secteurs visés par les ressources spécialisées (pour éviter la contamination par les escouades canines, par exemple), ou restrictions sur le type d'activité (p. ex., utilisation de fusées éclairantes lors d'un déploiement de chercheurs portant des lunettes de vision de nuit) lorsque des ressources spécialisées sont mobilisées.
Rendement observable (opérations)	P1. Fonctionne simultanément avec des ressources spécialisées de façon collaborative et coordonnée. P2. Accepte les limitations et les restrictions sur les types d'activités déployées lorsque des ressources spécialisées sont mobilisées, notamment :

a) limitations sur les secteurs de recherche afin d'éviter la contamination des pistes lorsque des escouades canines sont utilisées ;
b) utilisation de fusées éclairantes lorsque des chercheurs portant des lunettes de vision de nuit sont déployés ; et
c) limitations des activités durant les opérations de nuit lorsque des dispositifs de recherche optiques et à infrarouge sont utilisés.

5 Compétences du chef d'équipe

5.0 Généralités

Le chef d'équipe joue un rôle critique dans une intervention de RSS. Bien que l'administrateur des opérations de R-S supervise les opérations, le chef d'équipe est sur le terrain avec une équipe de chercheurs, de sorte à s'assurer que la mission est adéquatement exécutée. Le chef d'équipe a le pouvoir de diriger, coordonner et superviser l'équipe de recherche et il est responsable des actions et de la conduite de l'équipe. Il crée un milieu de travail en équipe sécuritaire, coopératif et cohérent, de sorte à maximiser l'efficacité de l'intervention. Une responsabilité essentielle du chef d'équipe est de s'assurer que les politiques, procédures et protocoles sont tous respectés durant la mission.

Le chef d'équipe apporte à ce rôle les connaissances, les habiletés et les capacités du chercheur. Il y parvient en raison d'une formation réussie et d'une évaluation positive de chercheur, et d'une expérience suffisante acquise durant des opérations et des exercices. Le chef d'équipe possède de fortes habiletés en RSS, particulièrement en orientation, techniques de recherche et transport. En outre, le chef d'équipe doit être capable de planifier, organiser, conduire, superviser, exécuter une mission de RSS et faire le débreffage et les comptes rendus nécessaires. Les 10 catégories de compétences du chef d'équipe sont :

a) Article 5.1, Programme ;
b) Article 5.2, Facteurs humains ;
c) Article 5.3, Environnement ;
d) Article 5.4, Premiers soins et techniques de survie ;
e) Article 5.5, Transport et sécurité de l'équipement ;
f) Article 5.6, Orientation ;
g) Article 5.7, Communications ;
h) Article 5.8, Comportement des personnes disparues ;
i) Article 5.9, Compétences en recherche ; et
j) Article 5.10, Ressources spécialisées.

Figure 2
Catégories des compétences de base du chef d'équipe
(Voir l'article 0.2.1.)

5.1 Programme

5.1.0 Aperçu

Le chef d'équipe doit comprendre comment la R-S est organisée et mise en œuvre aux plans local, provincial, territorial et national. Le chef d'équipe sera capable de communiquer de l'information aux membres de l'équipe sur le respect des exigences applicables prévues par la loi et sur les politiques et procédures de RSS, et de s'assurer que les chercheurs sont au courant de ce que sont les activités de RSS admissibles et non admissibles. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.1.1, Structure de la R-S au Canada ;
b) Article 5.1.2, Système de commandement des interventions (SCI) ;
c) Article 5.1.3, Rôles et responsabilités ;
d) Article 5.1.4, Exigences prévues par la loi ;
e) Article 5.1.5, Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail ;
f) Article 5.1.6, Finances et administration ;
g) Article 5.1.7, Documentation ; et
h) Article 5.1.8, Politiques pour les médias.

5.1.1 Structure de la R-S au Canada

Connaissance et compréhension	K1.	Comment la R-S est structurée au Canada, notamment : a) définition de la R-S ; b) éléments du Programme national de recherche et sauvetage, notamment : i) intervention ; ii) prévention ; et iii) coordination ; c) domaines de la R-S, notamment : i) aéronautique ; ii) maritime ; et iii) sol et eaux intérieures ; et d) organisations et organismes concernés dans la R-S, notamment : i) gouvernement fédéral, y compris Parcs Canada ; ii) gouvernements provinciaux et territoriaux ; iii) services de police à l'intérieur des ressorts ; et iv) associations de R-S.
	K2.	Comment la recherche et sauvetage est structurée dans le ressort applicable.

5.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)

Connaissance et compréhension	K1.	La place et le rôle de l'équipe de RSS dans l'organigramme et la structure du SCI.
	K2.	Le rôle du chef d'équipe dans la structure du SCI.
Rendement observable (opérations)	P1.	Réussite de l'examen du cours SCI 100 ou SGI 100.

5.1.3 Rôles et responsabilités

Connaissance et compréhension	K1.	Les rôles et responsabilités du chef d'équipe, notamment rapports hiérarchiques à l'intérieur de l'organisation de RSS et questions pertinentes relatives au ressort.
	K2.	Le processus de détermination des missions de l'équipe de RSS.
Rendement	P1.	Conseille et délègue les rôles et responsabilités des membres de

observable (opérations)	l'équipe (c.-à-d. les chercheurs) à l'intérieur de la structure organisationnelle de la RSS, notamment compte tenu des rapports hiérarchiques. P2. Informe les membres de l'équipe des priorités en matière de sécurité pour eux-mêmes, l'équipe et le sujet. P3. Communique aux membres de l'équipe les activités admissibles et non admissibles de RSS dans l'organisation de RSS.

5.1.4 Exigences prévues par la loi

Connaissance et compréhension	K1. Exigences prévues par la loi en matière de santé et sécurité s'appliquant aux opérations de RSS, notamment : a) exigences applicables prévues par les politiques et les mesures législatives du ressort ; b) droits et obligations des travailleurs et des superviseurs en vertu des mesures législatives applicables sur la santé et la sécurité au travail (p. ex. droit de refuser d'effectuer un travail dangereux) ; c) articles applicables du Code criminel (p. ex., art. 217.1) ; d) exigences applicables du Code canadien du travail ; et e) devoirs et obligations juridiques d'un chef d'équipe. K2. Les politiques et procédures en matière de santé et sécurité au travail de l'organisation de RSS, notamment : a) conditions dangereuses de déclaration, dangers et accidents ; b) intervention d'urgence ; c) priorités en matière de sécurité (soi-même, l'équipe et le sujet) ; d) utilisation d'équipement, de dispositifs et de vêtements de sécurité ; e) activité ou comportement qui pourrait être dangereux pour soi-même ou pour n'importe quelle autre personne ; et f) vérification que la capacité de travailler n'est pas diminuée par la fatigue, l'alcool, la drogue, le stress ou d'autres causes. K3. Droits juridiques et civils, notamment politiques sur les droits humains et le respect en milieu de travail (p. ex. prévention du harcèlement). K4. Concepts de l'action au civil, de l'activité criminelle, de la scène d'un crime et des enquêtes du coroner (p. ex. en tant que sujet aussi bien qu'en tant que témoin). K5. Mesures législatives et politiques sur les exigences relatives à la protection des renseignements personnels et à l'accès à l'information. K6. Exigences relatives à l'identification et aux titres d'identité (p. ex. preuve d'identité, titre d'identité et association à l'équipe de RSS).

	K7. Politiques sur les vérifications du casier judiciaire et les vérifications des personnes vulnérables ainsi que les contre-vérifications.
Rendement observable (opérations)	P1. Supervise les membres de l'équipe pour assurer la conformité aux exigences applicables des mesures législatives sur la santé et la sécurité durant une mission de recherche, notamment les devoirs et obligations juridiques, et les politiques sur le respect en milieu de travail. P2. Assure une supervision pour s'assurer de la conformité avec les politiques et procédures sur la sécurité au travail de l'organisation, notamment : a) conditions dangereuses de déclaration, dangers et accidents ; b) intervention d'urgence ; c) priorités en matière de sécurité (soi-même, équipe et sujet) ; d) utilisation d'équipement, de dispositifs et de vêtements de sécurité ; e) activité ou comportement qui pourrait être dangereux pour soi-même ou pour n'importe quelle autre personne ; et f) vérification que la capacité de travailler n'est pas diminuée par la fatigue, l'alcool, la drogue, le stress ou d'autres causes. P3. Informe les membres de l'équipe des risques personnels et comment procéder pour les atténuer.

5.1.5 Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail

Connaissance et compréhension	K1. Types de protections de responsabilité et de couverture pour les accidents du travail dans le ressort, notamment : a) protections juridiques applicables : i) mesures législatives sur la R-S et les urgences dans les territoires et les provinces ; et ii) la Good Samaritan Act ; b) couverture applicable pour les accidents du travail ; c) assurance applicable de l'administration municipale ; d) assurance privée ; et e) limitations des protections et de la couverture. K2. Documentation et déclaration des demandes d'indemnité et utilisation de numéros d'assignation de tâche. K3. La responsabilité légale de l'organisation de RSS et de ses membres, notamment : a) questions de responsabilité légales éventuelles et types de couverture pour les membres de l'équipe de recherche ; b) activités de prévention ; c) activités de formation ; d) réunions pour la RSS ; et

		e) déploiements opérationnels.
Rendement observable (opérations)	P1.	Donne des conseils aux membres de l'équipe au sujet des exigences relatives à la documentation et aux demandes d'indemnité.

5.1.6 Finances et administration

Connaissance et compréhension	K1.	Les exigences financières et administratives à l'intérieur de l'organisation de RSS, notamment les responsabilités en matière de comptes rendus.
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les membres de l'équipe se présentent et satisfont aux exigences associées.

5.1.7 Documentation

Connaissance et compréhension	K1.	L'importance et les exigences relatives à la documentation en ce qui concerne notamment : a) la santé et la sécurité ; b) la formation et les initiations ; c) les recherches ; d) les signatures d'arrivée et de départ ; e) les séances d'information et (ou) de débreffage ; f) les recherches sur les lieux ; g) les exigences juridiques ; et h) la confidentialité et la protection des renseignements personnels.
	K2.	Les exigences relatives à la sécurité pour : a) les notes et les carnets de notes ; b) l'information communiquée par les membres de l'équipe ; c) la conservation de dossiers ; et d) la transmission éventuelle de l'information consignée.
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les membres de l'équipe se conforment aux procédures de documentation.

5.1.8 Politiques pour les médias

Connaissance	K1.	Politique applicable pour les médias dans le ressort, notamment :

et compréhension	a) le rôle du chef d'équipe en matière de politique pour les médias ; b) processus de soumission des enquêtes des médias ; c) personne chargée de parler aux médias ; d) personne chargée de parler au public ; e) restrictions sur les renseignements à communiquer par le biais des médias sociaux ; et f) répercussions de la violation des exigences relatives à la confidentialité et à la politique pour les médias.
Rendement observable (opérations)	P1. Communique la politique pour les médias aux membres de l'équipe. P2. Surveille les membres de l'équipe pour s'assurer qu'ils se conforment à la politique pour les médias. P3. Adopte la politique pour les médias et agit professionnellement dans ses rapports avec les médias.

5.2 Facteurs humains

5.2.0 Aperçu

Le chef d'équipe est capable de faire preuve du leadership et des habiletés de supervision nécessaires pour diriger les opérations d'une équipe de recherche de façon sécuritaire et efficace. Il est capable de reconnaître les dangers éventuels ainsi que les exigences psychologiques et physiques d'une mission de recherche et d'assigner des tâches en conséquence de sorte à assurer la sécurité de l'équipe et des autres. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.2.1, Leadership et supervision;
b) Article 5.2.2, Gestion des risques ;
c) Article 5.2.3, Sécurité de l'équipe ;
d) Article 5.2.4, Santé et sécurité psychologiques ; et
e) Article 5.2.5, Transport.

5.2.1 Leadership et supervision

Connaissance et compréhension	K1. Leadership et habiletés de supervision requises d'un chef d'équipe. K2. Caractéristiques essentielles d'une équipe efficace. K3. Concepts de leadership situationnel et mise en œuvre de ce leadership dans un contexte de RSS. K4. Principes essentiels de gestion de conflits. K5. Comment communiquer efficacement de l'information, notamment : a) langage corporel ;

	b) langage approprié (c.-à-d. oral ou écrit) ; c) écoute active ; et d) communication et réception de commentaires. K6. Comment donner des conseils et réagir en cas d'actions inappropriées d'un membre de l'équipe.
Rendement observable (opérations)	P1. Possède des attributs et des habiletés de leadership efficace, notamment : a) fait preuve de compassion ; b) analyse les tâches et les classe par priorité ; c) délègue des tâches assignées en fonction des capacités de la personne ou de l'équipe ; d) reconnaît les occasions où un assistant qui a des habiletés de chef d'équipe pourrait être utile ou nécessaire (mentorat ou opérations) ; e) planifie rapidement et efficacement ; f) prend de bonnes décisions et fait preuve de bon sens, notamment en ce qui concerne la prise en charge des lieux et la direction d'autres personnes pour leur faire exécuter des tâches ; g) reste calme sous pression et gère efficacement le stress ; et h) produit des comptes rendus oraux et écrits efficaces. P2. Gère les conflits de sorte à s'assurer que les tâches sont exécutées efficacement et sait quoi faire pour intervenir auprès d'un membre qui ne se comporte pas adéquatement. P3. Affecte les membres de l'équipe et l'équipement appropriés pour la mission de recherche visée. P4. Informe les membres de l'équipe et dirige par l'exemple en ce qui concerne les protocoles d'interaction avec l'extérieur (p. ex., médias, témoins, famille et administrateur des opérations de R-S). P5. Communique l'importance du professionnalisme et de la confidentialité dans tous les aspects d'une recherche. P6. Dirige et supervise une équipe de chercheurs durant une mission de recherche.

5.2.2 Gestion des risques

Connaissance et compréhension	K1. Dangers éventuels auxquels l'équipe de recherche est exposée, notamment : a) météo ; b) dangers naturels ; c) animaux sauvages ; et d) êtres humains (instables et (ou) dangereux).

	K2.	Comment anticiper et évaluer les risques.
	K3.	Stratégies de gestion et d'atténuation des risques.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie et communique les dangers aux membres de l'équipe et à l'administrateur des opérations de R-S.
	P2.	Évalue les risques.
	P3.	Gère ou atténue les risques.

5.2.3 Sécurité de l'équipe

Connaissance et compréhension	K1.	Stratégies de prévention des blessures pour l'équipe de recherche, notamment : a) s'assurer d'un repos et (ou) d'un sommeil suffisant ; b) éviter le surmenage ; c) prendre des pauses appropriées ; d) étirement et réchauffement ; e) techniques de levage appropriées ; f) déplacement sécuritaire (p. ex., se déplacer seulement aussi rapidement que la personne la plus lente) ; et g) stratégies pour prévenir l'hypothermie, l'hyperthermie et d'autres troubles environnementaux.
	K2.	Facteurs qui peuvent avoir un effet sur l'état de préparation nécessaire pour répondre à un appel (p. ex., fatigue, état de santé, médicaments, exigences physiques, stress).
	K3.	Comment orienter l'équipe de façon sécuritaire en direction et à partir du site de la recherche.
	K4.	Manutention, stockage et élimination sécuritaires des matières dangereuses.
	K5.	Comment évaluer les habiletés et les compétences d'une équipe de recherche et comment attribuer les responsabilités en conséquence.
	K6.	Comment évaluer les exigences psychologiques et physiques d'une mission de recherche de sorte à s'assurer que les membres de l'équipe possèdent les capacités requises.
Rendement observable (opérations)	P1.	Considère les habiletés et les compétences d'une équipe de recherche et attribue les responsabilités en conséquence.
	P2.	Reconnaît les exigences psychologiques et physiques durant une mission de recherche et s'assure que les membres de l'équipe ont les

	capacités requises. P3. S'assure que les membres de l'équipe ont les vêtements et l'équipement de protection individuelle nécessaires pour la mission de recherche. P4. Vérifie le contenu des trousses de R-S des membres de l'équipe de sorte à s'assurer qu'elles contiennent les articles essentiels. P5. S'assure que les membres de l'équipe se conforment aux pratiques de sécurité. P6. S'assure que les membres de l'équipe ont l'équipement et les fournitures de premiers soins nécessaires. P7. Surveille le rendement de l'équipe de recherche à mesure que la recherche progresse. P8. S'assure que les protocoles de communication appropriés sont respectés. P9. Conseille les membres de l'équipe au sujet de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'état de préparation en cas d'appel (p. ex., fatigue, état de santé, médicaments, exigences physiques, stress). P10. S'assure que les véhicules et l'équipement sont utilisés par le personnel autorisé seulement.

5.2.4 Santé et sécurité psychologiques

Connaissance et compréhension	K1. Le rôle du chef d'équipe, notamment : a) considérations personnelles qui peuvent avoir une incidence sur la capacité des chercheurs à intervenir ; b) étapes pour aider les membres de l'équipe qui semblent avoir été affectés par un incident et souffrent peut-être de stress ; et c) étapes pour aider à préparer psychologiquement l'équipe aux résultats d'une recherche. K2. Le rôle du chef d'équipe dans l'identification du stress dû à un incident critique. K3. Comment reconnaître les signes du stress dû à un incident critique chez les membres de l'équipe et trouver les ressources disponibles pour aider les membres de l'équipe.
Rendement observable (opérations)	P1. Reconnaît les signes du stress dû à un incident critique chez les membres de l'équipe et donne des conseils pour trouver des ressources.

	P2.	Se conforme aux procédures et politiques de déclaration des problèmes de santé mentale liés au travail touchant les membres de l'équipe.

5.2.5 Transport

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures ou protocoles concernant le transport de l'équipe vers et depuis la base de recherche ou le secteur de recherche de sorte à s'assurer que l'intervention est organisée compte tenu des divers modes de transport et des types de véhicules, machines et équipement pouvant être utilisés.
	K2.	Le ou les permis de conduire, la formation et les assurances nécessaires pour les véhicules et l'équipement que les membres de l'équipe sont autorisés à utiliser.
Rendement observable (opérations)	P1.	Communique des renseignements et procédures aux membres de l'équipe concernant le transport vers et depuis la base de recherche ou le secteur de recherche.
	P2.	Informe les membres de l'équipe des types de véhicules, machines et équipement qui seront utilisés pour la mission de recherche.
	P3.	S'assure que les membres de l'équipe possèdent le ou les permis de conduire, la formation, les capacités et les assurances nécessaires pour les véhicules et l'équipement qu'ils sont autorisés à utiliser.

5.3 Environnement

5.3.0 Aperçu

Le chef d'équipe prend des précautions appropriées pour protéger la sécurité de l'équipe et des autres et est capable d'identifier les dangers éventuels associés aux facteurs environnementaux dans le secteur de recherche et à communiquer les renseignements à ce sujet à l'équipe de recherche. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.3.1, Météo ;
b) Article 5.3.2, Dangers naturels ;
c) Article 5.3.3, Animaux ;
d) Article 5.3.4, Insectes et arachnides ;
e) Article 5.3.5, Plantes ; et
f) Article 5.3.6, Terrain.

5.3.1 Météo

Connaissance et compréhension	K1.	Conditions météorologiques qui ont existé ou vont probablement se manifester.
	K2.	Dangers de la recherche pouvant résulter de conditions météorologiques extrêmes, notamment pluie verglaçante, chute de neige importante, vents violents, froid extrême et (ou) refroidissement éolien, foudre, et chaleur et (ou) humidité extrême.
	K3.	Sources de renseignements météorologiques pouvant être utilisées pour préparer une mission de recherche.
	K4.	Précautions à prendre pour les diverses conditions météorologiques et les limitations de l'intervention.
Rendement observable (opérations)	P1.	Communique des renseignements aux membres de l'équipe au sujet des conditions météorologiques qui ont existé ou vont probablement se manifester.
	P2.	Communique des renseignements au sujet des dangers possibles de la recherche pouvant résulter de conditions météorologiques extrêmes.
	P3.	Informe les membres de l'équipe des sources de renseignements météorologiques à utiliser pour aider à préparer une mission de recherche.

5.3.2 Dangers naturels

Connaissance et compréhension	K1.	Dangers naturels, notamment inondation, glissement de terrain, avalanche, incendie, incendie de végétation, foudre, tremblement de terre, ouragan, vents violents, tsunami, maladies et terrain.
Rendement observable (opérations)	P1.	Communique aux membres de l'équipe de l'information concernant les dangers naturels éventuels.

5.3.3 Animaux

Connaissance et compréhension	K1.	Espèces d'animaux pouvant présenter un danger, notamment : a) ours ; b) loups, cougars ; c) cerfs, orignaux, bisons, wapitis et autres ongulés ;

	d) mouffettes, porcs épics ; e) chiens et autres animaux domestiques et bétail ; et f) serpents. K2. Mesures à prendre pour réduire le risque de rencontres difficiles avec des animaux et savoir ce qu'il faut faire lorsqu'on est attaqué par un animal ou confronté à celui-ci. K3. Symptômes ou maladie pouvant être causés par des animaux lorsqu'on est mordu (p. ex., rage). K4. Traitement de premiers soins pour les attaques et (ou) les morsures d'animaux. K5. Procédure de déclaration des rencontres avec des animaux ou des attaques.
Rendement observable (opérations)	P1. Communique aux membres de l'équipe l'information sur les espèces d'animaux du secteur qui peuvent être dangereuses. P2. Informe les membres de l'équipe des mesures recommandées à prendre pour réduire les risques de rencontres avec des animaux, notamment ce qu'il faut faire lorsqu'on est confronté à un animal ou attaqué par un prédateur. P3. S'assure que les fournitures de premiers soins sont disponibles pour le traitement en cas de morsures et (ou) d'attaques d'animaux. P4. Informe les membres de l'équipe des procédures de déclaration des rencontres avec des animaux ou des attaques.

5.3.4 Insectes et arachnides

Connaissance et compréhension	K1. Insectes et arachnides pouvant être nuisibles ; notamment : a) tiques ; b) abeilles ; c) guêpes ; d) moustiques ; e) mouches noires ; et f) araignées. K2. Mesures à prendre pour réduire le risque de contact avec des insectes et arachnides pouvant être nuisibles. K3. Symptômes de maladies que les insectes et arachnides peuvent causer.

Rendement observable (opérations)	P1.	Communique aux membres de l'équipe des renseignements sur les insectes et les arachnides du secteur qui peuvent être nuisibles.
	P2.	Communique des renseignements sur les mesures à prendre pour réduire les risques de contact avec des insectes et arachnides pouvant être nuisibles.
	P3.	Informe les membres de l'équipe sur la façon de reconnaître les symptômes de maladies causées par des piqûres d'insectes et d'arachnides.
	P4.	S'assure que les membres de l'équipe ont les fournitures de premiers soins nécessaires pour le traitement des piqûres d'insectes et suivent un traitement médical pour les maladies causées par des insectes.
	P5.	Communique aux membres de l'équipe les procédures de déclaration des piqûres d'insectes.

5.3.5 Plantes

Connaissance et compréhension	K1.	Espèces de plantes du secteur qui sont vénéneuses ou peuvent être nocives.
	K2.	Mesures à prendre pour réduire le risque de contact avec des plantes vénéneuses ou nocives.
	K3.	Mesures à prendre lorsqu'on découvre une personne qu'on pense intoxiquée par une plante.
Rendement observable (opérations)	P1.	Communique aux membres de l'équipe des renseignements sur les espèces de plantes du secteur qui peuvent être vénéneuses ou nocives.
	P2.	Communique aux membres de l'équipe des renseignements sur les mesures à prendre pour réduire les risques de contact avec des plantes vénéneuses ou nocives.
	P3.	Informe les membres de l'équipe des mesures à prendre en cas de découverte d'une personne soupçonnée d'intoxication par une plante.
	P4.	Vérifie que les membres de l'équipe ont les fournitures de premiers soins nécessaires pour le traitement des intoxications par des plantes.

5.3.6 Conscience du terrain

Connaissance et	K1.	L'incidence éventuelle du terrain, notamment : a) sélection et utilisation de vêtements et de chaussures, de dispositifs de

compréhension	recherche, d'équipement et de véhicules ; b) types de techniques de recherche utilisées ; c) méthodes de déplacement ; d) techniques de sauvetage ; et e) nécessité d'avoir des ressources supplémentaires ou spécialisées. K2. Types de terrains et dangers dans le secteur, notamment : a) forêts et marais ; b) lacs, rivières, ruisseaux, canaux, courants d'eau ; c) montagnes (risque d'avalanche), collines, falaises ; d) puits de mine, caves, crevasses, puits ; e) milieu urbain ; f) déplacement sur la neige ou la glace ; g) terres agricoles, prés ; h) conduites de gaz, lignes électriques ; i) chantiers de construction, sites industriels ; j) routes, autoroutes, voies ferrées ; et k) lumière du soleil et (ou) obscurité.
Rendement observable (opérations)	P1. Communique aux membres de l'équipe des renseignements sur les types de terrain et les dangers du secteur. P2. Vérifie que les membres de l'équipe portent des vêtements et chaussures appropriés pour le terrain. P3. Prend des décisions informées compte tenu du terrain, notamment : a) dispositifs de recherche appropriés ; b) utilisation d'équipement et de véhicules ; c) type de techniques de recherche à employer ; d) méthodes de déplacement ; et e) techniques de sauvetage.

5.4 Premiers soins et techniques de survie

5.4.0 Aperçu

Le chef d'équipe s'assure que les membres de l'équipe possèdent les titres requis pour les premiers soins et connaissent les techniques de survie dans le cas d'une mission de recherche, et que l'équipe a l'équipement et les fournitures essentielles pour la survie et (ou) les premiers soins. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.4.1, Premiers soins ; et
b) Article 5.4.2, Techniques de survie.

5.4.1 Premiers soins

Connaissance et compréhension	K1.	Premiers soins standard pour les opérations de recherche.
	K2.	Fournitures essentielles de premiers soins à avoir dans la trousse de R-S.
Rendement observable (opérations)	P1.	Suit une formation en premiers soins exigée par l'autorité compétente, preuves à l'appui.
	P2.	Vérifie que les membres de l'équipe possèdent la formation et les titres requis pour les premiers soins.
	P3.	Informe les membres de l'équipe des fournitures de premiers soins qui doivent être incluses dans la trousse de R-S.

5.4.2 Techniques de survie

Connaissance et compréhension	K1.	Exigences psychologiques associées à une situation dans laquelle il faut survivre.
	K2.	Risques associés à la peur et comment les contrôler.
	K3.	Planification systématique de la survie et comment l'appliquer.
	K4.	Contenu d'une trousse de survie individuelle.
	K5.	Mesures à prendre lorsque des membres d'une mission se perdent ou sont blessés.
	K6.	Mesures à prendre lorsqu'une victime est localisée et qu'elle a besoin d'aide.
	K7.	Éléments des nécessités de la vie et leur pertinence dans la RSS.
	K8.	Étapes à suivre pour faire un feu et l'utiliser et matériaux nécessaires.
	K9.	Types d'abris d'urgence et comment ils sont construits.
	K10.	Sélection d'emplacements pour les abris d'urgence.
	K11.	Méthodes de purification d'eau.
	K12.	Sources possibles d'eau dans des situations de survie.
	K13.	Sélection des aliments et préparation des aliments.
	K14.	Sources d'aliments dans des situations de survie.

	K15. Signalisation d'urgence dans des situations de survie. K16. Notions de confection de nœuds.
Rendement observable (opérations)	P1. Conseille les membres de l'équipe au sujet des exigences psychologiques et physiques associées à une situation de survie, notamment comment contrôler la peur et comment planifier systématiquement ce qu'il faut faire dans une situation de survie. P2. Vérifie que tous les membres de l'équipe ont des nécessaires de survie personnels dans leur trousse de R-S. P3. Conseille les membres de l'équipe sur les exigences relatives aux nécessités de la vie dans une situation de survie. P4. Informe les membres de l'équipe au sujet du facteur des éléments des nécessités de la vie durant des opérations de recherche, notamment : a) aliments : i) besoins nutritionnels au cours des missions de RSS ; ii) sélection des aliments ; et iii) sources d'aliments dans des situations de survie ; b) eau : i) exigences relatives à l'hydratation durant les missions de RSS ; ii) dangers de la déshydratation ; iii) méthodes de purification de l'eau ; et iv) sources d'eau dans les situations de survie ; c) abri : i) types d'abris d'urgence et comment ils sont construits ; et ii) emplacements appropriés pour les abris d'urgence ; et d) chaleur : i) comment faire un feu et quels matériaux utiliser ; et ii) à quoi sert un feu. P5. Montre aux membres de l'équipe comment utiliser diverses méthodes de signalisation d'urgence.

5.5 Transport et sécurité de l'équipement

5.5.0 Aperçu

Le chef d'équipe connaît les mesures législatives et les règlements applicables concernant les véhicules et l'équipement utilisés dans les missions de recherche. Il s'assure que les membres de l'équipe autorisés à utiliser les véhicules et l'équipement possèdent la formation requise et satisfont aux exigences relatives aux permis, et que toutes les procédures de sécurité sont respectées. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.5.1, Véhicule personnel ;
b) Article 5.5.2, Véhicules de R-S ;

c) Article 5.5.3, Véhicules tracteurs avec remorque ;
d) Article 5.5.4, Embarcations maritimes d'urgence ;
e) Article 5.5.5, Motoneiges ;
f) Article 5.5.6, Véhicules tout-terrain ; et
g) Article 5.5.7, Aéronef.

5.5.1 Véhicule personnel

Connaissance et compréhension	K1. Utilisation sécuritaire des véhicules personnels, notamment : a) pour se rendre sur les lieux ; b) sur les lieux ; et c) pour retourner chez soi. K2. Mesures législatives et règlements applicables, notamment en ce qui concerne les assurances et les permis.
Rendement observable (opérations)	P1. Donne la preuve de la possession du permis de conduire et des assurances nécessaires pour lui-même et les membres de l'équipe. P2. Informe les membres de l'équipe sur l'utilisation sécuritaire des véhicules personnels pour se rendre sur les lieux, puis sur place et pour retourner chez soi. P3. Informe les membres de l'équipe des procédures de stationnement sur les lieux afin de ne pas obstruer l'entrée ou la sortie du point de ralliement ni d'empêcher l'accès public à la propriété.

5.5.2 Véhicules de R-S

Connaissance et compréhension	K1. Procédures de sécurité pour la conduite des véhicules de R-S. K2. Exigences applicables des lois et du ressort pour la conduite de véhicules de R-S, y compris les exigences relatives à l'autorisation et au permis. K3. Politiques et procédures de transport dans le ressort spécifique. K4. Vérifications à effectuer sur le véhicule pour déterminer s'il y a des pièces à remplacer et quel est son état de fonctionnement.
Rendement observable (opérations)	P1. Évalue les habiletés des membres de l'équipe quant aux tâches où il faut conduire. P2. S'assure que les opérateurs possèdent la formation et les permis nécessaires pour la conduite de véhicules de R-S.

	P3. Vérifie les véhicules avant et après le déplacement pour s'assurer qu'ils fonctionnent de façon sécuritaire, sont en bon état de fonctionnement et adéquatement équipés. P4. Assigne des tâches de conduite des véhicules de R-S aux membres de l'équipe.

5.5.3 Véhicules tracteurs avec remorque

Connaissance et compréhension	K1. Procédures de chargement et d'attelage appropriées pour les véhicules tracteurs avec remorque. K2. Comment conduire de façon sécuritaire des véhicules tracteurs avec remorque dans toutes les conditions météorologiques.
Rendement observable (opérations)	P1. Communique des tâches et des tâches assignées aux membres de l'équipe pour le chargement et la conduite de véhicules tracteurs avec remorque. P2. Effectue des inspections des véhicules tracteurs avec remorque. P3. Évalue la capacité des membres de l'équipe de conduire des véhicules tracteurs et donne des commentaires appropriés.

5.5.4 Embarcations maritimes d'urgence

Connaissance et compréhension	K1. Mesures législatives et règlements concernant les permis des embarcations commerciales. ***Note :*** *Une embarcation utilisée par une équipe de R-S est considérée comme étant une embarcation commerciale, plutôt qu'une embarcation de plaisance.* K2. Équipement de sécurité requis suivant le type et la longueur de l'embarcation et renseignements figurant sur la plaque de capacité de l'embarcation. K3. Politiques et procédures associées à la sécurité de la navigation. K4. Habiletés de l'équipe nécessaires pour la manœuvre des embarcations maritimes. K5. Ressources nécessaires pour les embarcations maritimes d'urgence. K6. Information à communiquer aux membres de l'équipe durant la séance d'information qui précède le départ.

Rendement observable (opérations)	P1.	Suit un cours de navigation avancé, s'il y a lieu (p. ex., le cours de formation de conducteur de petit bâtiment de Transports Canada).
	P2.	S'assure que les membres de l'équipe portent un équipement de protection approprié (p. ex., VFI) et EPI de R-S.
	P3.	S'assure que le personnel et le matériel transportés dans l'embarcation sont conformes à ce qui est indiqué sur la plaque de capacité de l'embarcation et que le poids est adéquatement réparti dans l'embarcation.
	P4.	S'assure que l'équipement et le matériel sont amarrés et stockés solidement afin d'éviter tout mouvement inattendu.
	P5.	Effectue une vérification avant le départ, concernant notamment l'emplacement de la trousse d'urgence.
	P6	Communique aux membres de l'équipe les renseignements dont ils ont besoin avant le départ.

5.5.5 Motoneiges

Connaissance et compréhension	K1.	Lois et règlements sur l'utilisation et la conduite des motoneiges.
	K2.	Les procédures d'utilisation sécuritaire des motoneiges qui seront utilisées pour les missions de recherche.
	K3.	L'équipement de sécurité requis qui doit être disponible et utilisé.
	K4.	L'importance d'avoir au moins deux motoneiges qui se déplacent ensemble.
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les membres de l'équipe sont formés et connaissent bien le fonctionnement d'une motoneige et l'équipement de sécurité requis (p. ex., casques).
	P2.	Assigne la conduite des motoneiges à des membres qualifiés de l'équipe.
	P3.	Vérifie les motoneiges avant le départ pour s'assurer qu'elles sont fiables et sécuritaires.

5.5.6 Véhicules tout-terrain

Connaissance et	K1.	Lois et règlements sur l'utilisation et la conduite de véhicules tout-terrain (VTT).

compréhension	K2.	Les procédures d'utilisation sécuritaire des VTT qui seront utilisées pour les missions de recherche.
	K3.	L'équipement de sécurité requis qui doit être disponible et utilisé.
	K4.	L'importance d'avoir au moins deux VTT qui se déplacent ensemble.
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les membres de l'équipe sont formés et connaissent bien l'utilisation d'un VTT et l'équipement de sécurité requis.
	P2.	Assigne les opérations en VTT à des membres qualifiés de l'équipe.
	P3.	Vérifie les VTT avant le départ pour s'assurer qu'ils sont fiables et sécuritaires.

5.5.7 Aéronef

Connaissance et compréhension	K1.	Dangers et procédures de sécurité lorsqu'on travaille avec, à proximité ou dans un aéronef (c.-à-d. à voilure fixe ou rotative).
Rendement observable (opérations)	P1.	S'assure que les membres de l'équipe connaissent les procédures de sécurité concernant les hélicoptères et autres aéronefs.
	P2.	Communique les procédures de sécurité aux membres de l'équipe.
	P3.	Se conforme aux protocoles de communication pour rendre compte du routage à l'administrateur des opérations de R-S.

5.6 Orientation

5.6.0 Aperçu

Le chef d'équipe possède les connaissances et la capacité d'utiliser des cartes, boussoles et GPS durant les opérations tout en dirigeant une équipe de recherche, et de comprendre quels sont les appareils qui devraient être utilisés dans le ressort et pour une mission de recherche particulière. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.6.1, Cartes ;
b) Article 5.6.2, Boussole ;
c) Article 5.6.3, Système mondial de localisation (GPS) ;
d) Article 5.6.4, Boussole et carte ; et
e) Article 5.6.5, GPS et carte.

5.6.1 Cartes

Connaissance et compréhension	K1.	Comment distinguer les types de cartes qui devraient être utilisées dans le secteur de recherche, et déterminer les limitations des divers types, notamment : a) cartes topographiques ; b) cartes de relief ; c) cartes politiques (p. ex., municipales ou régionales) ; d) orthophotocartes ; e) cartes marines ; et f) cartes spécialisées pour des régions ou des ressorts particuliers (p. ex., carte de gestion des données sur les ressources foncières (TRIM)).
	K2.	Terrains techniques et non techniques et limitations des membres de l'équipe dans l'utilisation des cartes.
	K3	Comment remplir une évaluation de danger en fonction des données qui figurent sur les cartes.
	K4	Comment identifier des dangers éventuels qui ne sont pas identifiés sur une carte en raison de l'échelle (p. ex., manque de détails).
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie les limitations de l'étendue des cartes utilisées dans une mission de recherche.
	P2.	Remplit une évaluation de danger en fonction des renseignements qui figurent sur une carte.
	P3.	Identifie des dangers éventuels qui ne sont pas indiqués sur une carte en raison de son échelle.

5.6.2 Boussole

Connaissance et compréhension	K1.	Comment établir ou tenir compte de la déclinaison lorsqu'on utilise une boussole.
	K2.	Comment évaluer l'état de fonctionnement d'une boussole.
Rendement observable (opérations)	P1.	Fournit des instructions aux membres de l'équipe sur l'utilisation de la boussole, notamment les facteurs d'interférence, les limitations et l'entretien et les soins de base.
	P2.	Établit la déclinaison sur une boussole.
	P3.	Utilise un relèvement pour être capable d'obtenir la déclinaison.
	P4.	Évalue l'état de fonctionnement d'une boussole.

5.6.3 Système mondial de localisation (GPS)

Connaissance et compréhension	K1.	Comment confirmer un itinéraire approprié et (ou) sécuritaire entre deux points.
	K2.	Caractéristiques d'un GPS qui sont avantageuses durant une mission de recherche.
	K3.	Comment programmer des pages dans le GPS pour personnaliser les vues.
Rendement observable (opérations)	P1.	Montre les caractéristiques du GPS couramment utilisées dans une mission de recherche.
	P2.	Introduit une coordonnée dans un GPS et s'oriente jusqu'à l'endroit correspondant.
	P3.	Sélectionne un itinéraire sécuritaire et (ou) approprié entre deux points en utilisant un GPS.
	P4.	Programme un GPS pour personnaliser une vue.

5.6.4 Boussole et carte

Connaissance et compréhension	K1.	Montre comment déterminer un itinéraire sécuritaire et approprié entre deux points.
Rendement observable (opérations)	P1.	Montre comment suivre un itinéraire sécuritaire et (ou) approprié entre deux points en se servant d'une boussole et d'une carte.

5.6.5 GPS et carte

Connaissance et compréhension	K1.	Comment intégrer l'utilisation d'un GPS avec des cartes utilisées, notamment : a) cartes sur papier ; b) cartes numériques ; et c) cartes pré chargées dans le GPS.
Rendement observable (opérations)	P1.	Montre comment un GPS peut être utilisé interactivement avec des cartes.

5.7 Communications

5.7.0 Aperçu

Le chef d'équipe est capable de montrer comment utiliser des systèmes et un équipement de communication qui seront employés pour des missions de recherche et de communiquer des informations aux membres de l'équipe conformément à des protocoles de communication établis, afin que la recherche soit efficace. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.7.1, Conscience du rôle des communications durant un incident ;
b) Article 5.7.2, Opérations radio ;
c) Article 5.7.3, Téléphones satellitaires et cellulaires ;
d) Article 5.7.4, Technologies d'alerte ; et
e) Article 5.7.5, Nouvelles technologies de communication.

5.7.1 Conscience du rôle des communications durant un incident

Connaissance et compréhension	K1.	Pratiques optimales pour les soins de l'équipement de communication avant, durant et après une recherche.
	K2.	Protocoles pour les communications entre les membres d'une même équipe et entre des équipes individuelles, et pour transmettre une commande, notamment du chef d'équipe.
	K3.	Comment établir des communications à l'intérieur d'une équipe, par exemple pour transférer des messages et durant les recherches en ligne d'une équipe.
	K4.	Responsabilité du chef d'équipe concernant les notes prises sur le terrain.
Rendement observable (opérations)	P1.	Dirige toutes les communications conformément aux protocoles établis.

5.7.2 Opérations radio

Connaissance et compréhension	K1.	Utilisation de radios pour diverses techniques de recherche (p. ex., eaux vives, balayage sonore, paroi abrupte, recherche le long d'une route, etc.).
	K2.	Comment tenir des notes sur le terrain.
Rendement observable (opérations)	P1.	Résout les problèmes des systèmes et de l'équipement de télécommunications.
	P2.	Met en place et fait fonctionner des répéteurs, stations de base et

		radios mobiles utilisés par l'équipe ou l'organisation.
	P3.	Communique efficacement au moyen de radios air-sol (p. ex., radio mobile terrestre VHF-FM ou radio aéronautique VHF-AM), utilisées par l'équipe ou l'organisation.
	P4.	Tient des notes sur le terrain.

5.7.3 Téléphones satellitaires et cellulaires

Connaissance et compréhension	K1.	Quand se servir d'appareils personnels, notamment d'applications d'appareils tels que des caméras.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise des téléphones satellitaires et cellulaires comme moyens de communication de remplacement.
	P2.	Explique aux membres de l'équipe les divers types de messages.
	P3.	Envoie des données à l'aide de moyens de communication satellitaires utilisés par l'équipe ou l'organisation.

5.7.4 Technologies d'alerte

Connaissance et compréhension	K1.	Quand et comment utiliser de la meilleure façon possible les technologies d'alerte.
	K2.	Appareils de recherche sur la fréquence 406, si celle-ci est disponible. ***Note :*** *La fréquence de 406 MHz est une nouvelle fréquence utilisée pour les émetteurs et les radiobalises de localisation d'urgence.*
	K3.	Radiobalises, lorsqu'il y en a, pour les recherches aériennes, maritimes et au sol.
	K4.	Limitations des appareils.
Rendement observable (opérations)	P1.	Instruit l'équipe à l'utilisation de technologies d'alerte appropriées.

5.7.5 Nouvelles technologies de communication

Connaissance	K1.	Pratiques exemplaires pour le soin des équipements des nouvelles

et compréhension		technologies avant, durant et après une recherche.
	K2.	Importance du maintien de communications classiques de secours.
Rendement observable (opérations)	P1.	Évalue les compétences des membres de l'équipe en ce qui concerne les nouveaux équipements de communication.
	P2.	Suit les lignes directrices pour l'utilisation appropriée des nouvelles technologies.
	P3.	Reconnaît les limitations de l'équipement existant et identifie et (ou) demande de nouvelles ressources nécessaires (avec indication de l'urgence du besoin) à l'administrateur des opérations de R-S.

5.8 Comportement des personnes disparues

5.8.0 Aperçu

Le chef d'équipe est capable de faire la preuve de ses connaissances et de sa compréhension de l'analyse du comportement des personnes disparues pour le soutien des efforts de recherche. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.8.1, Comportement des personnes disparues

5.8.1 Comportement des personnes disparues

Connaissance et compréhension	K1.	Analyse du comportement des personnes disparues dans le contexte des tactiques de RSS.
	K2.	La relation entre l'analyse du comportement des personnes disparues et la théorie de la recherche.
	K3.	Les divers styles de recherche (c.-à-d. active et (ou) passive) et leur relation avec le comportement des personnes disparues.
Rendement observable (opérations)	P1.	Effectue une analyse du terrain afin de fournir à l'administrateur des opérations de R-S des données sur la planification.
	P2.	Identifie les points de prise de décisions sur le terrain et les communique à l'administrateur des opérations de R-S pour aider à la planification de la recherche.
	P3.	Dirige et conseille les membres de l'équipe afin que la recherche soit efficace compte tenu des renseignements sur le comportement des personnes disparues.

5.9 Compétences en recherche

5.9.0 Aperçu

Le chef d'équipe est capable d'intégrer la théorie de la recherche et les types, circuits de ratissage et techniques de recherche dans les opérations de recherche. Il est responsable de la direction des opérations d'une équipe de recherche et de l'assignation de tâches de sorte que la mission s'effectue de façon sécuritaire, et que les politiques et procédures soient respectées. Les chefs d'équipe surveillent le rendement et la dynamique de leur équipe tout au long des opérations de recherche, afin de s'assurer que l'intervention est efficace et pertinente. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 5.9.1, Théorie de la recherche ;
b) Article 5.9.2, Avis ;
c) Article 5.9.3, Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale ;
d) Article 5.9.4, Tâches assignées ;
e) Article 5.9.5, Techniques de recherche ;
f) Article 5.9.6, Confinement/encerclement ;
g) Article 5.9.7, Méthodes d'attraction ;
h) Article 5.9.8, Prise de conscience et détection des indices ;
i) Article 5.9.9, Processus de démobilisation ;
j) Article 5.9.10, Recherches de nuit ;
k) Article 5.9.11, Recherches sol et eau ;
l) Article 5.9.12, Traitement des preuves ;
m) Article 5.9.13, Prise en charge des restes humains ; et
n) Article 5.9.14, Recherches urbaines.

5.9.1 Théorie de la recherche

Connaissance et compréhension	K1. Facteurs qui font que des incidents de R-S deviennent des urgences. K2. Évaluation de l'urgence de la recherche, K3. Éléments d'une recherche, notamment : a) planification préliminaire ; b) avis ; c) intervention ; d) tactiques et (ou) opérations ; e) suspension ; et f) évaluation. K4. Concepts clés de la gestion de la recherche, notamment : a) probabilité de détection (PD) ; b) probabilité de l'emplacement (PE) ; c) dernier point d'observation (DPO) ; d) dernière position connue (DPP) ; et

		e) point de planification initial (PPI).
Rendement observable (opérations)	P1.	Intègre la théorie de la recherche dans les opérations de recherche.

5.9.2 Avis

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures de réception d'avis et de démarrage de l'intervention.
	K2.	Intégration de l'avis dans le lancement des opérations de recherche.
Rendement observable (opérations)	P1.	Reçoit l'avis et démarre l'intervention.
	P2.	Intègre l'avis dans le démarrage des opérations de recherche.
	P3.	S'assure que les membres de l'équipe notent et rendent compte des nouvelles données communiquées par des personnes rencontrées dans le secteur de la recherche.
	P4.	Rend compte des nouvelles données obtenues durant la recherche à l'administrateur des opérations de R-S.

5.9.3 Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures de rassemblement et (ou) d'arrivée.
	K2.	Plans de contingence et mise en œuvre.
	K3.	Caractéristiques des installations et exigences à leur sujet (p. ex., sûreté, capacité, sécurité).
	K4.	Conséquences sur la dynamique humaine du travail avec une équipe et de l'assignation de tâches.
	K5.	Exigences relatives à l'équipement.
Rendement observable (opérations)	P1.	Tient à jour des données sur l'équipe, notamment des listes de contrôle de l'équipement.
	P2.	Rassemble les membres de l'équipe qui ont été affectés.
	P3.	S'assure que les membres de l'équipe sont arrivés.
	P4.	Identifie et obtient des ressources (p. ex., équipement).
	P5.	Rédige éventuellement des instructions destinées à l'équipe.

	P6. Donne ses instructions à l'équipe. P7. Considère la dynamique humaine de l'équipe lors de l'assignation des tâches. P8. Communique les tâches initiales et les tâches assignées aux membres de l'équipe.

5.9.4 Tâches assignées

Connaissance et compréhension	K1. Exigences relatives aux tâches assignées (c.-à-d. ce qui doit être fait). K2. Les capacités et les habiletés de l'équipe pour chaque mission de recherche. K3. Comment déterminer et obtenir les ressources nécessaires (p. ex., équipement et fournitures). K4. Exigences relatives à la consignation et aux comptes rendus.
Rendement observable (opérations)	P1. Identifie et obtient des ressources pour les missions de recherche. P2. Communique les tâches assignées aux membres de l'équipe lors de la séance d'information, notamment : a) description de la situation (p. ex., incident, sujet, orientation des cartes, autres efforts de recherche) ; b) mission (c.-à-d. qui, quoi, où, quand et comment) ; c) exécution (c.-à-d. phases, tâches par phase, détails de coordination) ; d) administration (c.-à-d. logistique, exigences relatives à la sécurité) ; e) communications (c.-à-d. structure de commandement, fréquence, indicatifs d'appel, mots de code, contrôles radio) ; et f) outils disponibles (c.-à-d. cartes, feuille de tâches, profil du sujet, compte rendu de pistage). P3. Délègue des tâches et (ou) des responsabilités aux membres de l'équipe. P4. S'assure que les membres de l'équipe sont préparés à la mission de recherche (p. ex., dotés des vêtements, de l'équipement et des fournitures appropriés). P5. Réalise les objectifs de la tâche assignée. P6. Tient des dossiers sur l'équipe et (ou) des données (feuilles de tâches assignées, listes de contrôle). P7. Prépare des plans de contingence.

	P8. Met en œuvre des plans de contingence.

5.9.5 Types, circuits de ratissage et techniques de recherche

Connaissance et compréhension	K1. Types, circuits de ratissage et techniques de recherche, notamment a) passive ; et b) active. K2. Segmentation du secteur de recherche. K3. Techniques de détection des indices. K4. Types de recherches : a) improvisée (recherche rapide) ; b) recherche efficace (grille ouverte) ; c) recherche approfondie (grille fermée) ; et d) recherche de preuves. K5. Types de ratissage : a) recherche le long de pistes ou de chemins ; b) recherche à partir d'un poste d'observation ; c) recherche le long de courbes de niveau ; d) recherche au hasard ; e) recherche en ligne ; f) recherche par quadrillage ; g) recherche périmétrique ; h) recherche au hasard ciblée ; i) recherche binaire et (ou) pistage ; et j) balayage sonore. K6. Comment associer les types de recherche aux circuits de ratissage. K7. Nombre de membres de l'équipe nécessaire pour chaque circuit de ratissage. K8. Importance d'utiliser tous ses sens durant les types de recherche et les ratissages. K9. Techniques et calculs des distances critiques. K10. Facteurs qui ont une incidence sur la cadence de la recherche.
Rendement observable (opérations)	P1. Identifie les types, circuits de ratissage et techniques de recherche convenant le mieux à la mission de recherche et communique des recommandations à l'administrateur des opérations de R-S. P2. Communique avec les membres de l'équipe et avec l'administrateur

	des opérations de R-S au sujet des types, circuits de ratissage et techniques de recherche à mettre en œuvre. P3. Montre quels sont les divers types, circuits de ratissage et techniques de recherche aux membres de l'équipe, de sorte à accroître les connaissances et les habiletés des chercheurs.

5.9.6 Confinement/encerclement

Connaissance et compréhension	K1. Le rôle du confinement et de l'encerclement en recherche et les problèmes qui s'y rattachent, notamment : a) temps ; b) topographie ; c) ressources ; d) météo ; et e) couverture. K2. Types de méthodes d'encerclement : a) barrages de route ; b) barrages de piste ; c) camps à des emplacements stratégiques ; d) postes d'observation ; e) postes d'écoute ; f) cordeau et (ou) mesureur à fil perdu ; g) pièges à empreintes ; h) messages dans des lieux stratégiques ; i) pistage périmétrique ; j) patrouilles de véhicule ; et k) utilisation des médias. K3. Moment du confinement ou de l'encerclement (c.-à-d. au début de l'opération). K4. Combinaison des méthodes de confinement et d'encerclement avec des tactiques de recherche, telles que l'attraction et le pistage. K5. Raisons pour lesquelles un secteur de confinement peut être élargi. K6. Exigences relatives aux données et aux comptes rendus.
Rendement observable (opérations)	P1. Met en œuvre des méthodes de confinement/encerclement appropriées pour la mission. P2. Indique l'équipement qui peut contribuer au confinement/encerclement et à la sécurité des pratiques de travail.

	P3. Communique avec l'équipe et avec l'administrateur des opérations de R-S au sujet des méthodes de confinement/encerclement utilisées.

5.9.7 Méthodes d'attraction

Connaissance et compréhension	K1. Diverses méthodes d'attraction et les problèmes qu'elles peuvent présenter. K2. Raisons de l'incorporation de méthodes d'attraction dans une recherche. K3. Urgence de l'utilisation de méthodes d'attraction (p. ex., réduction du secteur de recherche). K4. Diverses méthodes d'attraction, notamment : a) visuelles ; b) outils de nuit ; et c) son. K5. Problèmes associés à l'attraction, notamment : a) réactivité du sujet ; b) arrêt de l'écoute à des intervalles appropriés ; c) conditions météorologiques ; d) sons naturels ; e) topographie ; f) affaiblissement des sens ; et g) protection antibruit pour les chercheurs. K6. Importance des communications lorsqu'on utilise des méthodes d'attraction. K7. Indication aux autres chercheurs de l'emploi de méthodes d'attraction et des intervalles fixés. K8. Protocole pour aviser de l'établissement du contact avec le sujet. K9. Équipement utile pour les méthodes d'attraction.
Rendement observable (opérations)	P1. Met en œuvre des méthodes d'attraction dans une opération de recherche, notamment coordination avec les autres personnes présentes dans le secteur de recherche immédiat. P2. Communique avec l'équipe et avec l'administrateur des opérations de R-S conformément aux protocoles et aux intervalles de temps établis. P3. Communique aux membres de l'équipe des commentaires au sujet de la méthode d'attraction utilisée.

	P4.	Gère les notes et données collectées.
	P5.	Utilise des équipements qui facilitent l'attraction.

5.9.8 Prise de conscience et détection des indices

Connaissance et compréhension	K1.	Équipements qui peuvent faciliter la prise de conscience et la détection des indices.
	K2.	Prise de conscience et détection des indices et techniques d'interprétation.
	K3.	Quand utiliser diverses techniques de prise de conscience et de détection des indices.
	K4.	Quand arrêter d'utiliser certaines techniques de prise de conscience et de détection des indices.
	K5.	Procédures de consignation des indices.
Rendement observable (opérations)	P1.	Intègre des techniques de prise de conscience et de détection des indices dans les opérations de RSS.
	P2.	Met en œuvre diverses techniques de prise de conscience et de détection des indices dans les opérations de recherche.
	P3.	Communique une interprétation initiale des indices à l'administrateur des opérations de R-S (p. ex., âge, état, indication de la direction de déplacement).
	P4.	Arrête l'utilisation de certaines techniques de prise de conscience et de détection des indices dans les opérations de recherche.
	P5.	Identifie, traite et consigne les indices.

5.9.9 Processus de démobilisation

Connaissance et compréhension	K1.	Responsabilités du chef d'équipe en ce qui concerne le suivi des membres de l'équipe et de l'équipement jusqu'à la démobilisation finale ou une réaffectation.
	K2.	Processus de démobilisation.
	K3.	Tâches de démobilisation (c.-à-d. ce qui doit être fait).
	K4.	Exigences relatives à l'équipement (reconstitution des stocks, réapprovisionnement, liste de contrôle).

	K5. Logistique de l'équipe. K6. Éléments de la démobilisation, notamment : a) préparation ; b) retour à la base, itinéraire ; c) tâches après la mission ; d) reconnaissance de la gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) ; et e) capacité de conduire pour retourner chez soi.
Rendement observable (opérations)	P1. Passe en revue les habiletés et les ressources de l'équipe. P2. Identifie et obtient les ressources nécessaires. P3. Communique des tâches aux membres de l'équipe. P4. Délègue des tâches à des membres de l'équipe. P5. Intègre des procédures de démobilisation dans les opérations de recherche. P6. Démobilise le camp. P7. Tient des notes et consigne des données sur l'équipe et les soumet (tâches assignées, formulaires et rapports). P8. Examine et révise éventuellement les plans de contingence. P9. Supervise la démobilisation de l'unité/équipe, en s'occupant notamment de toutes les fournitures. P10. Fait le point sur la consolidation de l'équipe. P11. Dirige la séance de débreffage des membres de l'équipe. P12. Participe au débreffage de l'équipe sur la gestion de la R-S. P13. Prépare la documentation du débreffage de l'équipe.

5.9.10 Recherches de nuit

Connaissance et compréhension	K1. Raisons d'entreprendre une recherche de nuit. K2. Avantages des recherches de nuit, notamment : a) meilleure préservation des pistes lorsque l'air est frais ; b) objet immobile ; c) prolongation du temps de recherche ; et d) moins de bruit et meilleure propagation du son.

	K3.	Problèmes associés à l'entreprise d'une recherche de nuit, notamment : a) maintien de la vision de nuit du personnel ; b) absence de réaction du sujet ; c) destruction d'indices ; d) visibilité médiocre ; e) topographie ; f) difficulté de coordonner l'équipe ; et g) fiabilité des sources de lumière.
	K4.	Prise en compte des risques des recherches de nuit pour les chercheurs et le sujet (p. ex. peur de l'obscurité, vision de nuit, fatigue, nécessité d'avoir des chercheurs expérimentés).
	K5.	Séparations et (ou) espacement critiques durant les recherches de nuit.
	K6.	Types d'équipement de vision de nuit.
	K7.	Types d'appareils d'éclairage.
	K8.	Équipement spécialisé pouvant faciliter les recherches de nuit, notamment lunettes de vision de nuit et à infrarouge.
	K9.	Avantages et limitations de l'équipement spécialisé utilisé dans les recherches de nuit.
	K10.	Dynamique humaine relative aux opérations de recherche de nuit et ses incidences.
	K11.	Procédures d'utilisation de l'équipement de vision de nuit et préservation de la vision de nuit personnelle.
Rendement observable (opérations)	P1.	Conduit des recherches de nuit conformément à des procédures établies.
	P2.	Utilise des équipements spécialisés pouvant faciliter les recherches de nuit.

5.9.11 Recherches sol et eau

Connaissance et compréhension	K1.	Équipement et ressources spécialisés pouvant faciliter les recherches le long de rivages.
	K2.	Comment intégrer l'équipement et les ressources dans les opérations de RSS.
	K3.	Questions de sécurité et stratégies d'atténuation dans les recherches le long de rivages.

Rendement observable (opérations)	P1.	Conduit des recherches le long de rivages.
	P2.	Utilise des équipements et ressources spécialisés pouvant faciliter les recherches le long de rivages.
	P3.	Intègre des ressources et des équipements spécialisés pouvant faciliter les recherches le long de rivages lors des opérations de RSS.

5.9.12 Traitement des preuves

Connaissance et compréhension	K1.	Les mesures à prendre pour contrôler le site et sécuriser les preuves éventuelles.
	K2.	Voie de contamination.
	K3.	Caractéristiques de la scène du crime.
	K4.	Comment reconnaître et sécuriser une scène de crime éventuelle.
Rendement observable (opérations)	P1.	Reconnaît une scène de crime éventuelle.
	P2.	Évite la contamination ou la contamination croisée.
	P3.	Sécurise une scène de crime éventuelle, notamment en ce qui concerne l'accès des employés à la scène.
	P4.	Contrôle l'accès à une scène de crime éventuelle.
	P5.	Dirige les membres de l'équipe pour qu'ils protègent et préservent les preuves.
	P6.	Conseille et demande de l'aide pour le traitement des preuves d'une scène de crime éventuelle.

5.9.13 Prise en charge des restes humains

Connaissance et compréhension	K1.	Procédures et protocoles de transport des restes humains.
	K2.	Exigences psychologiques imposées aux membres de l'équipe en raison de la prise en charge des restes humains.
	K3.	Processus à suivre par les membres de l'équipe pour éventuellement demander de l'aide.
	K4.	Questions d'ordre juridique relatives à la prise en charge des personnes décédées (p. ex., exigences relatives à la responsabilité, protection des renseignements personnels).

Rendement observable (opérations)	P1. Connaît les questions d'ordre juridique et psychologique concernant la prise en charge des personnes décédées et conseille les membres de l'équipe. P2. S'assure que l'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé et que les procédures appropriées de transport sont respectées. P3. Fait éventuellement appel à une aide en cas de stress dû à un incident critique pour les membres de l'équipe.

5.9.14 Recherches urbaines

Connaissance et compréhension	K1. Causes liées à la disparition dans le contexte d'une recherche urbaine. K2. Profils éventuels, notamment : a) accident (secteurs retirés) ; b) crimes ; c) maladie mentale et (ou) sujet déprimé ; d) autisme ; e) démence ; f) enfants ; et g) fugueurs. K3. Dangers et difficultés présentés par chaque profil dans le cas d'un milieu urbain. K4. Tactiques des recherches urbaines (p. ex., porte à porte, confinement urbain, recherche dans des bâtiments, recherche de preuves). K5. Limites juridiques des recherches urbaines (p. ex., questions relatives aux intrusions, questions relatives à la vie privée). K6. Dangers éventuels associés aux recherches urbaines, notamment : a) circulation ; b) bâtiments abandonnés ou endommagés ; c) aires de stockage de produits industriels et (ou) chimiques et aires contaminées ; d) destruction rapide des indices ; e) milieu riche en indices ; f) échelle des secteurs de recherche (accès facile au transport pour les personnes disparues) ; g) bénévoles spontanés ; h) ingérence des médias ; i) animaux en liberté (p. ex. chiens) ; j) éléments criminels (p. ex. membres de gang, cultures de marijuana) ; et

5.10 Ressources spécialisées

5.10.0 Aperçu

Le chef d'équipe est capable de déterminer les besoins en ressources spécialisées d'une mission de recherche et sait comment accéder à ces ressources et les utiliser de façon collaborative et coordonnée avec d'autres organismes et (ou) ressorts. Les éléments de compétence des chefs d'équipe traités dans cette catégorie de compétence sont :

a) Article 5.10.1, Ressources spécialisées.

5.10.1 Ressources spécialisées

Connaissance et compréhension	K1.	Comment évaluer les dangers et (ou) les risques et déterminer les capacités nécessaires qui permettraient d'établir le besoin en ressources spécialisées.
	K2.	Interdépendances avec les ressources spécialisées dans le secteur des opérations de l'équipe de R-S.
	K3.	Quand des ressources spécialisées ont été ou sont employées à l'intérieur d'un secteur de recherche.
Rendement observable (opérations)	P1.	Incorpore des ressources spécialisées dans le secteur de recherche d'une équipe.
	P2.	Communique avec des ressources pluri gouvernementales et (ou) à fonctions multiples.
	P3.	Évalue les dangers et (ou) les risques et fait des recommandations sur les capacités nécessaires qui permettraient d'établir le besoin en ressources spécialisées.

	P4.	Utilise des renseignements sur les ressources spécialisées pour la planification des tactiques de recherche.

6 Compétences de l'administrateur des opérations de R-S

6.0 Généralités

L'administrateur des opérations de R-S exerce une autorité et un contrôle directs sur les équipes de recherche de RSS chargées d'une mission de R-S. Soit à l'intérieur d'un système de commandement unifié, soit en dirigeant diverses équipes dans le cadre d'opérations au sol, l'administrateur des opérations de R-S coordonne et assigne des tâches afin de réaliser les objectifs en cours. L'administrateur des opérations de R-S possède l'expertise et la capacité de gérer une recherche et il a acquis des expériences au cours desquelles il a compris comment une recherche est planifiée, organisée et progresse. L'administrateur des opérations de R-S utilise les ressources qui sont immédiatement disponibles et détermine les ressources supplémentaires qui seront nécessaires. Les huit catégories de compétence des administrateurs des opérations de R-S sont :

a) Article 6.1, Programme ;
b) Article 6.2, Rôles et responsabilités ;
c) Article 6.3, Planification ;
d) Article 6.4, Mise en œuvre ;
e) Article 6.5, Opérations de recherche ;
f) Article 6.6, Post-mission ;
g) Article 6.7, Technologie et ressources spécialisées ; et
h) Article 6.8, Recherches urbaines.

Figure 3
Catégories des compétences de base de l'administrateur des opérations de R-S
(Voir l'article 0.2.1.)

6.1 Programme

6.1.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S comprend comment la R-S est organisée et mise en œuvre aux plans local, provincial, territorial et national. L'administrateur des opérations de R-S s'assure de la conformité à toutes les exigences applicables prévues par la loi et aux procédures et politiques de la RSS, et de la connaissance par les équipes de recherche des activités de RSS admissibles et non admissibles. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétence sont :

a) Article 6.1.1, Structure de la R-S au Canada ;
b) Article 6.1.2, Système de commandement des interventions (SCI) ;
c) Article 6.1.3, Principes fondamentaux de la gestion efficace de la recherche ;
d) Article 6.1.4, Exigences prévues par la loi et les politiques ; et
e) Article 6.1.5, Politiques pour les médias.

6.1.1 Structure de la R-S au Canada

Connaissance et compréhension	K1.	Historique et évolution de la gestion de la recherche au Canada.
	K2.	Rôles et responsabilités concernant l'administration, les opérations et les finances de la R-S.
	K3.	Comment la recherche et sauvetage est structurée au Canada et rôles des organismes et organisations de R-S impliqués, notamment : a) gouvernement fédéral (y compris Parcs Canada) ; b) gouvernements provinciaux et territoriaux ; c) services de police des ressorts ; et d) associations de R-S.
	K4.	Définition de la R-S.
	K5.	Éléments du Programme national de recherche et sauvetage, notamment : a) intervention ; b) prévention ; et c) coordination.
	K6.	Domaines de la R-S, notamment : a) aéronautique ; b) maritime ; et c) sol et eaux intérieures.

6.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)

Connaissance et compréhension	K1.	L'historique, les caractéristiques, les principes et la structure organisationnelle du SCI pour la planification et la gestion de la R-S.
	K2.	La place de l'équipe de RSS dans l'organigramme et la structure du SCI.
Rendement observable (opérations)	P1.	Réussite de l'examen du cours SCI 200 ou SGI 200.
	P2.	Exerce les responsabilités conformément aux exigences du cours SCI 200 ou SGI 200.

6.1.3 Principes fondamentaux de la gestion efficace de la recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Raisons des recherches, notamment : a) juridique ; b) morale ; et c) humanitaire.

	K2. Facteurs cruciaux en R-S, notamment : a) la R-S est une urgence ; b) enquête ; c) confinement ; d) ressources formées dans un ordre approprié ; et e) sécurité (c.-à-d. pour soi-même, l'équipe et le sujet). K3. Gestion de l'information de R-S.
Rendement observable (opérations)	P1. Intervient adéquatement en cas d'urgence. P2. Gère les recherches de sorte à trouver des indices et le sujet en se concentrant sur les aspects importants. P3. Affecte des ressources appropriées pour effectuer le confinement du secteur de recherche et recueillir des informations. P4. Affecte des ressources formées dans un ordre approprié. P5. Reconnaît et gère les risques et les dangers.

6.1.4 Exigences prévues par la loi et les politiques

Connaissance et compréhension	K1. Exigences prévues par la loi, notamment : a) le Code criminel (p. ex., art. 217.1) ; b) les exigences applicables du Code canadien du travail ; c) les mesures législatives applicables sur la santé et la sécurité au travail ; et d) le Good Samaritan Act. ***Note :*** *Ces exigences ne s'appliquent pas nécessairement aux équipes de recherche formées qui agissent sous la direction de l'autorité compétente ni aux bénévoles spontanés.* K2. Exigences relatives à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité. K3. Responsabilité civile, notamment : a) négligence dans les nominations, le maintien de l'effectif, les tâches assignées ou les mandats ; b) incapacité de former, de superviser ou de diriger ; et c) responsabilité du fait d'autrui. K4. Normes de diligence et obligation de diligence. ***Note :*** *Les chercheurs ne devraient pas exécuter des tâches qui dépassent leurs*

	qualifications. K5. Considérations sur les politiques, notamment : a) politiques organisationnelles ; b) ententes collectives ; c) procédures opérationnelles normalisées ; et d) pratiques de sécurité au travail.
Rendement observable (opérations)	P1. Fait la preuve de sa capacité de mettre en œuvre ou d'intégrer des exigences prévues par la loi et (ou) les politiques dans les opérations de RSS.

6.1.5 Politiques pour les médias

Connaissance et compréhension	K1. Établissement de lignes directrices pour les interactions avec les médias durant une recherche donnée, notamment : a) en agissant comme ou en nommant un agent de liaison ; et b) en aiguillant les médias vers un agent approuvé de l'autorité compétente qui assure la liaison. K2. Le rôle des médias dans les opérations de recherche. K3. Gestion de l'information.
Rendement observable (opérations)	P1. Communique la politique pour les médias durant les séances d'information de la RSS. P2. Met les médias au courant de ce qui est nécessaire et présente un avantage pour la recherche.

6.2 Rôles et responsabilités

6.2.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S est capable de faire preuve d'un leadership et des habiletés en supervision nécessaires pour diriger les opérations de l'organisation de RSS et s'assurer que les missions de recherche sont organisées et conduites de façon sécuritaire et efficace. L'administrateur des opérations de R-S est capable de travailler de façon coordonnée et collaborative avec d'autres organisations et (ou) autorités, et il possède les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'assurer que les missions de recherche sont conduites par des équipes de recherche formées et bien informées. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.2.1, Rôle de l'administrateur des opérations de R-S ;
b) Article 6.2.2, Responsabilités de l'administrateur des opérations de R-S ;
c) Article 6.2.3, Gestion et leadership ; et
d) Article 6.2.4, Gestion du stress dû à un incident critique.

6.2.1 Rôle de l'administrateur des opérations de R-S

Connaissance et compréhension	K1. Rôle de l'administrateur des opérations de R-S, notamment : a) superviser et organiser des opérations pour des missions et (ou) des incidents ; b) sélectionner des chefs d'équipe et affecter des chercheurs de sorte à former des équipes efficaces pour une tâche ou une mission donnée ; c) localiser, secourir et récupérer le sujet ; d) assurer la sécurité des intervenants ; e) assurer la conformité aux politiques et aux normes sur la sécurité ; f) intervenir de façon planifiée, organisée, gérée et documentée ; g) identifier le besoin et l'utilisation de ressources spécialisées (p. ex., Garde côtière, escouades canine et équestre) et y faire appel ; et h) reconnaître les rôles pour les besoins de l'interopérabilité de la R-S.
Rendement observable (opérations)	P1. S'assure que l'intervention est planifiée, organisée, gérée et adéquatement documentée. P2. S'assure qu'une recherche est conduite de façon coordonnée et efficace, afin que le sujet soit localisé le plus rapidement possible dans le meilleur état possible. P3. S'assure que les activités sont exécutées conformément aux politiques établies et aux normes sur la sécurité.

6.2.2 Responsabilités de l'administrateur des opérations de R-S

Connaissance et compréhension	K1. Établissement des objectifs pour la période opérationnelle en cours, notamment démobilisation. K2. Postes pour le commandement, les opérations, la planification, la logistique et l'administration, et les finances à l'intérieur du SCI. K3. Collecte de données de recherche et de planification, et documentation. K4. Évaluation des données de recherche et de planification. K5. Nécessité d'une carte de la situation. K6. Stratégies, tactiques et ressources, notamment en cas de sauvetage technique. K7. Périodes opérationnelles.

	K8.	Comment établir le poste de commandement de l'intervention et toute autre installation nécessaire.
	K9.	Mise au courant et surveillance de l'équipe de gestion de la R-S et débreffage.
	K10.	Nécessité d'un agent de liaison pour communiquer avec la famille.
	K11.	Révisions éventuellement nécessaires des objectifs généraux.
	K12.	Établissement des objectifs pour la période opérationnelle suivante.
	K13.	Séances d'information en cas de remplacement de l'équipe de gestion de R-S.
	K14.	Critères pour la suspension ou l'arrêt des recherches (établis de concert avec le chef de l'intervention et l'équipe de gestion de la recherche).
	K15.	Comment mettre en œuvre une suspension et (ou) un arrêt d'une recherche.
	K16.	Gestion de la démobilisation.
	K17.	Débreffage et entrevues pour déterminer le comportement du sujet.
Rendement observable (opérations)	P1.	Établit les objectifs généraux pour la période opérationnelle en cours.
	P2.	S'assure que des postes sont créés pour le commandement, les opérations, la planification, la logistique et l'administration et les finances.
	P3.	Met en œuvre la collecte de données de recherche et de planification ainsi que la documentation et les communications.
	P4.	Comprend l'application de statistiques sur les comportements des personnes disparues à la planification de la recherche.
	P5.	S'assure qu'une carte de la situation est créée et mise à jour.
	P6.	Détermine les stratégies, tactiques et ressources.
	P7.	Détermine les périodes opérationnelles de la mission de recherche.
	P8.	S'assure qu'un poste de commandement de l'intervention a été établi ainsi que d'autres installations nécessaires.
	P9.	Informe et surveille l'équipe de gestion de R-S, conformément au SCI/SGI.
	P10.	Affecte des agents de liaison pour communiquer avec la famille.

	P11. Surveille et évalue les débreffages et révise éventuellement les objectifs. P12. Établit des objectifs généraux pour la période opérationnelle suivante. P13. Informe l'équipe de gestion de RSS de remplacement au sujet de tous les aspects de l'intervention en donnant des indications particulières sur la stratégie et les tactiques employés et les objectifs. P14. Détermine, de concert avec le chef de l'intervention de RSS et l'équipe de supervision de RSS, les critères de suspension de la recherche. ***Note :*** *Le chef de l'intervention pour l'autorité compétente exerce la responsabilité ultime et prend les décisions finales depuis le début, pendant et pour la suspension et (ou) l'arrêt des opérations de recherche et (ou) de sauvetage.* P15. Met en œuvre la suspension et (ou) l'arrêt. P16. Informe le sujet et s'entretient avec lui, si cela est possible, afin de documenter le comportement des personnes disparues.

6.2.3 Gestion et leadership

Connaissance et compréhension	K1. Fonctions de gestion de l'administrateur des opérations de R-S, notamment organisation, planification, dotation en personnel, direction, contrôle, conduite, collaboration, indication du but et motivation. K2. Attributs de leadership nécessaires pour les opérations de RSS. K3. Fonctions de gestion du rendement. K4. Types de communications efficaces (p. ex., orale, non verbale, écoute active, réflective et clarification, empathie, reconnaissance des différences culturelles).
Rendement observable (opérations)	P1. Élabore des stratégies. P2. Gère et conseille les chefs d'équipe et les membres des équipes. P3. Communique avec les autorités internes et externes, et les organismes et organisations. P4. Gère les systèmes de communication. P5. Communique efficacement des idées et des renseignements de sorte que les communications soient comprises et donnent les résultats attendus.

	P6.	Gère l'information et la documentation de la RSS.
	P7.	Collecte, organise et analyse l'information.
	P8.	Planifie et organise des activités (voir l'article 6.3).
	P9.	Travaille avec d'autres et à l'intérieur d'équipes.
	P10.	Résout des problèmes.
	P11.	Utilise efficacement les technologies.
	P12.	S'assure que les pratiques sont sécuritaires.
	P13.	S'assure que les objectifs sont réalisés.

6.2.4 Gestion du stress dû à un incident critique

Connaissance et compréhension	K1.	Concept du stress dû à un incident critique.
	K2.	Signes et symptômes courants du stress et sources de SDIC dans les activités de R-S.
	K3.	Méthodes de prévention du stress dû à un incident critique.
	K4.	Démobilisation et stratégies de désamorçage du stress.
Rendement observable (opérations)	P1.	Demande éventuelle de services de gestion du stress dû à un incident critique.

6.3 Planification

6.3.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S est capable de faire preuve des capacités et des habiletés en leadership nécessaires pour organiser et planifier efficacement une mission de recherche, s'assurer que les ressources sont disponibles et que des politiques et procédures sont en place et sont respectées. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.3.1, Planification préliminaire de la R-S ;
b) Article 6.3.2, Gestion des ressources ;
c) Article 6.3.3, Critères de composition de l'équipe de recherche ; et
d) Article 6.3.4, Gestion de l'information et documentation.

6.3.1 Planification préliminaire de la R-S

Connaissance et compréhension	K1.	Importance de la planification préliminaire.
	K2.	Processus de planification préliminaire.
	K3.	Éléments d'une planification préliminaire.
	K4.	Évaluation de la vulnérabilité de la R-S.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prépare la planification préliminaire de la R-S.
	P2.	Utilise des listes de contrôle.
	P3.	Établit la liste des ressources.
	P4.	Exécute des procédures opérationnelles normalisées (PON).
	P5.	Utilise au besoin des protocoles d'entente (PE) et des protocoles d'accord (PA).

6.3.2 Gestion des ressources

Connaissance et compréhension	K1.	Ressources adaptées à la mission de R-S.
	K2.	Types de ressources de R-S et leurs fonctions et limitations.
	K3.	Commande de ressources (c.-à-d. demande).
	K4.	Processus de réception et de suivi des ressources.
	K5.	Utilisation et évaluation des ressources.
	K6.	Démobilisation des ressources.
Rendement observable (opérations)	P1.	Identifie les ressources et demande des ressources appropriées.
	P2.	Commande des ressources.
	P3.	Gère le processus de « réception » et le suivi des ressources.
	P4	Fait preuve d'efficacité dans l'utilisation et l'évaluation des ressources.
	P5.	Gère la démobilisation des ressources.

6.3.3 Critères de composition de l'équipe de recherche

Connaissance et	K1.	Comment établir les critères de composition d'une équipe de recherche.

compréhension	K2. Les types d'équipes requis pour une mission, notamment : a) équipe de recherche (p. ex., missions proches et courtes, missions éloignées avec préparation pour des expéditions prolongées) ; b) équipe d'encerclement ; c) équipe préliminaire (p. ex., reconnaissance, vérification du DPC, vérification des véhicules) ; d) équipe de sauvetage ; et e) équipe de récupération. K3. Comment créer une équipe de recherche bien équilibrée, compte tenu de ce qui suit : a) techniques de recherche ; b) orientation ; c) communications ; d) premiers soins ; e) connaissance du secteur de recherche ; f) condition physique ; et g) connaissance de l'équipement et des véhicules utilisés. K4. Comment sélectionner un chef d'équipe pour une mission, compte tenu de ce qui suit : a) expérience en leadership nécessaire pour la mission ; b) possibilité d'avoir d'autres personnes dotées d'habiletés en leadership affectées à une même équipe (division de l'équipe durant la recherche, modification des tâches, mentorat, remplacement) ; et c) ampleur de la responsabilité (trois à sept chercheurs).
Rendement observable (opérations)	P1. Exprime les attentes découlant des critères de composition d'une équipe de recherche. P2. Détermine le type de l'équipe nécessaire pour la mission. P3. Crée une équipe de recherche efficace et bien équilibrée. P4. Sélectionne un chef d'équipe souhaitable pour une mission de recherche donnée.

6.3.4 Gestion de l'information et documentation

Connaissance et compréhension	K1. Raisons de la documentation des opérations de recherche.

	K2.	Ce qui a besoin d'être documenté.
	K3.	Méthodes de documentation de la recherche et des politiques et procédures pour la conservation de dossiers.
	K4.	Gestion des indices (c.-à-d. preuves).
	K5.	Systèmes de gestion des dossiers.
	K6.	Protection des renseignements personnels et de la confidentialité.
Rendement observable (opérations)	P1.	Utilise des renseignements durant la planification en cours.
	P2.	S'assure que les renseignements sont communiqués sans perte de continuité – transfert de renseignements efficace et pertinent.
	P3.	Permet de communiquer des renseignements au personnel avec exactitude.
	P4.	Utilise des informations pour évaluer la mission et effectuer des évaluations.
	P5.	S'assure de la continuité et de la conservation des preuves et dossiers à des fins juridiques.
	P6.	Gère les registres de tâches, déploiements et ressources selon un ordre logique afin d'assurer la qualité et l'attention aux détails exigées par les politiques et procédures et les règles des systèmes de gestion des dossiers.
	P7.	Respecte et protège les renseignements personnels dans les documents.

6.4 Mise en œuvre

6.4.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S possède les connaissances et les habiletés nécessaires pour lancer une mission de recherche et communiquer des renseignements concernant les avis, de sorte à identifier les renseignements et données nécessaires devant être obtenues, ainsi que la stratégie et les tactiques de recherche à employer. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.4.1, Procédure de communication du premier avis et détermination de l'urgence ;
b) Article 6.4.2, Types et utilisation de l'information ;
c) Article 6.4.3, Lancement des activités de l'intervention ;
d) Article 6.4.4, Établissement du secteur de recherche ;
e) Article 6.4.5, Segmentation du secteur de recherche ;
f) Article 6.4.6, Théorie de la recherche ;

g) Article 6.4.7, Plan d'action pour l'intervention ;
h) Article 6.4.8, Évaluation et gestion des risques sur les lieux ; et
i) Article 6.4.9, Tactiques de recherche.

6.4.1 Procédure de communication du premier avis et détermination de l'urgence

Connaissance et compréhension	K1.	Méthodes utilisées pour les avis.
	K2.	Comment collecter et évaluer les renseignements initiaux.
	K3.	Comment déterminer l'urgence.
	K4.	Stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques.
	K5.	Options pour l'intervention : a) urgence ; et b) intervention mesurée.
	K6.	Comment évaluer et examiner les risques.
Rendement observable (opérations)	P1.	Collecte et évalue les renseignements initiaux pour déterminer l'urgence et décider du niveau approprié de l'intervention.
	P2.	Effectue l'évaluation initiale des risques.

6.4.2 Types et utilisation des informations

Connaissance et compréhension	K1.	Importance de faire une enquête et les éléments fondamentaux d'une entrevue.
	K2.	Types de données à obtenir, notamment : a) données de recherche, entre autres : i) vêtements ; ii) nom ; et iii) équipement ; et b) données de planification, notamment : i) PPI, DPC ou DPO ; ii) catégorie de sujet ; iii) circonstances de la disparition ; et iv) plans de route.
	K3.	Questionnaire sur la personne disparue.
	K4.	Sources possibles de renseignements.

	K5. Types de renseignements, notamment : a) physique ; b) documentaire ; c) analytique ; et d) témoignage. K6. Types de preuves ou d'indices pertinents en cas de disparition de personne. K7 Comment interpréter la preuve et (ou) l'indice pour faire avancer la recherche, notamment : a) appartient au sujet ; b) temps écoulé ; c) direction de déplacement ; et d) état du sujet.
Rendement observable (opérations)	P1. Montre l'importance de faire une enquête en cas de disparition de personne. P2. Remplit le questionnaire sur la personne disparue. P3. Effectue des entrevues pour collecter des données. P4. Saisit les données suivantes : a) PPI/DPC/DPO ; b) catégorie de sujet/comportement de la personne disparue ; c) circonstances de la disparition ; et d) plans de route. P5. Identifie les sources de données. P6. Utilise divers types d'information ou d'indices pertinents concernant la disparition de la personne, notamment : a) physique ; b) documentaire ; c) analytique ; et d) témoignage. P7. Interprète la preuve et (ou) les indices et suggère des possibilités de recherche.

6.4.3 Lancement des activités de l'intervention

Connaissance et compréhension	K1. Procédures d'activation et d'appel. K2. Procédures de localisation et de protection du point de planification initial (PPI).

	K3.	Action initiale selon la détermination effectuée en fonction du comportement des personnes disparues (CPD), de l'enquête, de l'évaluation des risques, de l'analyse de l'urgence et de la théorie de la recherche.
Rendement observable (opérations)	P1.	Élabore un plan d'action pour la R-S.

6.4.4 Établissement du secteur de recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Comment établir le point de planification initial (c.-à-d. le dernier point d'observation ou la dernière position connue).
	K2.	Quatre méthodes pour l'établissement du secteur de recherche, notamment : a) théorique ; b) statistique ; c) subjective ; et d) logique ou raisonnement déductif.
Rendement observable (opérations)	P1.	Établit le point de planification initial.
	P2.	Établit le secteur de recherche au moyen des quatre méthodes.

6.4.5 Segmentation du secteur de recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Raisons de la segmentation du secteur.
	K2.	Choix des limites des segments.
	K3.	Taille des segments de recherche.
	K4.	Importance de la couverture.
	K5.	Comment la taille des segments de recherche est déterminée.
Rendement observable (opérations)	P1.	Segmente le secteur de recherche et définit des limites.
	P2.	Montre que la couverture est complète.
	P3.	Vérifie la taille des segments de recherche.
	P4.	Maximise l'efficacité des chercheurs sur le terrain.

6.4.6 Théorie de la recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Valeurs des probabilités.
	K2.	Le concept de probabilité de l'emplacement (PE).
	K3.	Le concept de probabilité de détection (PD).
	K4.	Le concept de « reste du monde » (ROW).
	K5.	Mesure de la couverture (c.-à-d. détermination du pourcentage du secteur de recherche total qui a été fouillé).
	K6.	Comment déterminer la probabilité de l'emplacement (PE).
	K7.	Méthodes de consensus.
Rendement observable (opérations)	P1.	Fait preuve de la capacité de conceptualiser le processus d'application de la théorie de la recherche à une mission de recherche donnée.
	P2.	Associe des théories de probabilité à la segmentation de la recherche.

6.4.7 Plan d'action pour l'intervention (PAI)

Connaissance et compréhension	K1.	But d'un plan d'action pour l'intervention.
	K2.	Planification informelle initiale.
	K3.	Planification formelle du personnel.
	K4.	Critères pour un plan écrit ou oral.
	K5.	Cycle de planification.
	K6.	Contenu d'un PAI.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prépare et exécute un plan d'action pour l'intervention.

6.4.8 Évaluation et gestion des risques sur les lieux

Connaissance et compréhension	K1.	Types de risques associés à la R-S.
	K2.	Le processus d'identification des dangers et d'évaluation des risques et (ou) la méthodologie.
	K3.	Facteurs humains ayant une incidence sur la gestion des risques.

	K4.	Stratégies pour la gestion des risques.
Rendement observable (opérations)	P1.	Fait preuve de capacités d'identification des dangers sur les lieux, d'évaluation des risques et d'établissement de stratégies d'atténuation.

6.4.9 Tactiques de recherche

Connaissance et compréhension	K1.	Méthodes utilisées pour confiner, attirer ou rechercher un sujet, notamment : a) méthodes de confinement (s'assurer que le sujet ne sort pas du secteur de recherche) ; b) passive : méthodes d'attraction (le sujet se rapproche de vous) ; et c) active (recherche du sujet).
Rendement observable (opérations)	P1.	Applique des tactiques de recherche appropriées en priorité.

6.5 Opérations de recherche

6.5.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S possède les connaissances, l'expérience et les habiletés nécessaires pour déterminer, assigner et communiquer des tâches de recherche et conduire des séances d'information et des débreffage efficaces. L'administrateur des opérations de R-S sera aussi capable de suspendre ou de mettre fin à une recherche, de mettre en œuvre un plan de démobilisation et de gérer efficacement d'autres influences (p. ex., famille, amis et médias). Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.5.1, Tâches assignées ;
b) Article 6.5.2, Séances d'information et débreffage ;
c) Article 6.5.3, Gestion de la prise en charge des restes humains ;
d) Article 6.5.4, Gestion d'autres influences ;
e) Article 6.5.5, Suspensions et arrêt de la recherche ; et
f) Article 6.5.6, Démobilisation.

6.5.1 Tâches assignées

Connaissance et compréhension	K1.	Comment identifier les éléments servant à l'élaboration d'une tâche assignée.
	K2.	Préparation d'une tâche assignée.
	K3.	Assignation d'une tâche.

	K4.	Responsabilités pour la tâche assignée (responsabilité en matière de sécurité de l'administrateur des opérations de R-S).
	K5.	Procédure de déclaration et de documentation de l'emplacement des indices ou du sujet.
	K6.	Gestion de la documentation et (ou) des dossiers.
Rendement observable (opérations)	P1.	Prépare et assigne des tâches.
	P2.	Examine et analyse des données sur les tâches assignées.

6.5.2 Séances d'information et débreffage

Connaissance et compréhension	K1.	But d'une séance d'information.
	K2.	Types de séances d'information, notamment : a) séance d'information pour l'équipe ; b) transfert de commandement ; c) séance d'information pour le personnel (autre que celui des opérations) ; et d) section.
	K3.	Protocoles des séances d'information.
	K4.	Techniques des séances d'information.
	K5.	Éléments d'une séance d'information, notamment : a) situation, mission, exécution, administration, commandement et contrôle (SMEAC) ; et b) communication.
	K6.	But d'un débreffage.
	K7.	Protocole pour les débreffages.
	K8.	Types de débreffage, notamment : a) débreffage d'équipe ; et b) débreffage de section.
	K9.	Éléments d'un débreffage.
	K10.	Entrevue de débreffage.
	K11.	Milieu du débreffage.
	K12.	Outils de planification.

Rendement observable (opérations)	P1.	Prépare et conduit des séances d'information et des débreffages.

6.5.3 Gestion de la prise en charge des restes humains

Connaissance et compréhension	K1.	Procédure de déclaration et de documentation de découverte de restes humains par l'équipe de R-S.
	K2.	Protocoles de l'autorité compétente pour la sécurisation des lieux par l'équipe de R-S.
	K3.	Protocoles de l'autorité compétente pour la prise en charge des restes humains.
	K4.	Gestion du stress dû à un incident critique suite à une intervention au cours de laquelle des restes humains ont été découverts.
Rendement observable (opérations)	P1.	Met en œuvre des protocoles de l'autorité compétente pour la découverte, la gestion et la récupération.
	P2.	Informe l'équipe en cas de découverte de restes humains.
	P3.	Remplit les documents requis.

6.5.4 Gestion des relations avec d'autres influences

Connaissance et compréhension	K1.	Relations avec la famille et les amis.
	K2.	Relations avec les médias.
	K3.	Relations avec les influences politiques.
	K4	Relations avec les conseillers spirituels traditionnels et non traditionnels.
Rendement observable (opérations)	P1.	Gère d'autres influences pouvant avoir une incidence directe sur la conduite d'une recherche.

6.5.5 Suspensions et arrêt de la recherche

Connaissance et	K1.	Responsabilité de l'autorité compétente dans la suspension et l'arrêt d'une recherche.

compréhension	K2. Facteurs utilisés pour déterminer la suspension et l'arrêt d'une recherche, notamment : a) sécurité des chercheurs ; b) situation du sujet ; c) évaluation de la minutie de la recherche ; d) autres pressions (famille, politique, recherches concurrentes) ; e) épuisement des ressources ; et f) considérations économiques. K3. Autres solutions que la suspension, notamment : a) réduction de l'ampleur de l'opération ; b) poursuite limitée de la recherche ; et c) changement de stratégie. K4. Documentation. K5. Avis et consultation, notamment : a) consensus de groupe (y compris expertise extérieure) ; b) mise au courant des équipes et des responsables de la recherche ; c) communication d'information aux administrateurs ; et d) consultation et (ou) mise au courant de la famille.
Rendement observable (opérations)	P1. Avise et consulte des personnes importantes au sujet de la décision de suspendre ou d'arrêter une recherche. P2. Met en œuvre la décision de suspendre ou d'arrêter la recherche compte tenu des facteurs.

6.5.6 Démobilisation

Connaissance et compréhension	K1. Éléments d'un plan de démobilisation, notamment : a) libération ordonnée des ressources ; et b) liste de contrôle de la démobilisation (p. ex., responsabilité de l'équipement). K2. Principes de la démobilisation, notamment : a) moment ; b) contrôle ; c) communications ; d) suivi des ressources et (ou) du personnel ; e) considérations sur la sécurité ; et f) considérations sur l'efficacité en fonction du coût.
Rendement observable	P1. Examine et exécute le plan de démobilisation.

(opérations)	

6.6 Post-mission

6.6.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S est capable de faire la preuve de ses connaissances et capacités pour s'assurer que les actions post-mission nécessaires sont exécutées, afin que les leçons apprises soient documentées, communiquées et utilisées pour améliorer le rendement de recherches futures. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.6.1, Post-mission

6.6.1 Post-mission

Connaissance et compréhension	K1. Compte rendu post-action (CRPA), notamment : a) le but d'un CRPA ; b) éléments d'un CRPA ; et c) comment effectuer un CRPA (formel et informel). K2. Suivi et importance des comptes rendus et des recommandations figurant dans les CRPA post-mission. K3. Comment les CRPA sont utilisés pour les missions à venir. K4. Processus d'examen et d'amélioration continue.
Rendement observable (opérations)	P1. Facilite et documente le CRPA. P2. Examine les comptes rendus et les recommandations des CRPA post-mission pour continuellement apporter des améliorations. P3. Considère les recommandations du CRPA et y donne suite pour s'assurer que les leçons appropriées qui ont été apprises sont prises en compte.

6.7 Technologie et ressources spécialisées

6.7.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S possède la connaissance et l'expérience nécessaires pour prendre des décisions sur l'acquisition des systèmes et technologies appropriés et l'accès aux ressources spéciales nécessaires. L'administrateur des opérations de R-S s'assure que les équipes de recherche ont été formées pour utiliser efficacement la technologie et les ressources disponibles. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.7.1, Gestion de la technologie ; et

b) Article 6.7.2, Gestion de ressources spécialisées.

6.7.1 Gestion de la technologie

Connaissance et compréhension	K1. Technologies et systèmes pertinents, notamment : a) procédure radio en R-S ; b) position de l'antenne radio ; c) système de relais ; d) planification de contingence ; e) avantages de la technologie ; f) GPS ; g) dispositif de localisation ; h) système d'information géographique ; i) imagerie spectrale ; j) véhicules aériens sans pilote ; k) équipement de vision de nuit ; et l) technologie naissante.
Rendement observable (opérations)	P1. Applique la technologie appropriée en tenant compte de ses capacités et limitations.

6.7.2 Gestion de ressources spécialisées

Connaissance et compréhension	K1. Ressources spécialisées qui pourraient être disponibles, notamment : a) dispositifs optiques et à infrarouge, notamment radar thermique à balayage frontal (FLIR), à main ou aérien, lunettes de vision de nuit, et imagerie thermique ; b) dispositifs sensoriels et acoustiques, notamment dispositifs d'écoute à distance, sonar latéral, tissus réfléchissants ou tissus dotés de capacités sensorielles et (ou) de détection, et radio ralliement (121,5 et 406 MHz) ; c) dispositifs électroniques de recherche tels que dispositifs d'avis par satellite et localisation de téléphone satellitaire ou cellulaire ; d) récepteurs et (ou) émetteurs de radiofréquences ; e) utilisation de véhicules téléguidés (VTG) et de véhicules aériens sans pilote (UAV) ; f) utilisation d'imagerie satellitaire ou de technologies de signalisation active, telle que le système d'identification automatique (SIA) et la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (AD-SB) ; g) moyens aériens, notamment aéronefs à voilure fixe ou rotative, repérage aérien et équipage d'hélicoptère de sauvetage par élingue (transport externe héliporté) ;

		h) moyens marins, notamment embarcations, motomarines, aéroglisseurs, sous-marins et sauvetage sur la glace, équipes de sauvetage sous l'eau et sauvetage en eaux vives ; i) moyens au sol tels que sauvetage dans une crevasse et après une avalanche, espace clos, sauvetage dans une cave, sauvetage sur paroi abrupte, sauvetage en eaux vives, cordées, escouades canines, escouades équestres ; j) militaires ; et k) bénévoles spontanés.
	K2.	Procédures pour demander des ressources spécialisées et y accéder.
	K3.	La nécessité d'inclure des ressources spécialisées dans la planification préliminaire.
Rendement observable (opérations)	P1.	Emploie les ressources spécialisées appropriées de sorte à les utiliser au maximum.
	P2.	Effectue une planification préliminaire pour s'assurer que des ressources spécialisées peuvent être éventuellement disponibles.

6.8 Recherches urbaines

6.8.0 Aperçu

L'administrateur des opérations de R-S possède les connaissances, les habiletés et les capacités nécessaires pour gérer une situation de recherche urbaine et collaborer avec les autorités compétentes. Les éléments de compétence des administrateurs des opérations de R-S traités dans cette catégorie de compétences sont :

a) Article 6.8.1, Gestion d'une recherche urbaine.

6.8.1 Gestion d'une recherche urbaine

Connaissance et compréhension	K1.	Différences et similarités entre les recherches urbaines et les recherches rurales.
	K2.	Défis uniques de la gestion des recherches dans un milieu urbain.
	K3.	Tactiques dans une recherche urbaine.
	K4.	Considérations spéciales, notamment en ce qui concerne les risques, lors de la conduite et la gestion d'une recherche urbaine.
Rendement observable (opérations)	P1.	Fait preuve de sa capacité de gérer une situation de recherche urbaine.

Annexe A (normative)
Tableau de concordance des compétences de base

A.1 Tableau de concordance

17) Le tableau A.1 est un sommaire des catégories de compétences et des éléments de compétence pour les rôles de base de chercheur, chef d'équipe et administrateur des opérations de R-S.

Table A.1
Catégories de compétences et éléments de compétence pour les rôles de base de chercheur, chef d'équipe et administrateur des opérations de R-S
(Voir l'article A.1.)

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
4.1 Programme **5.1 Programme** **6.1 Programme**	4.1.1 Structure de la R-S au Canada	5.1.1 Structure de la R-S au Canada	6.1.1 Structure de la R-S au Canada
	4.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)	5.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)	6.1.2 Système de commandement des interventions (SCI)
	4.1.3 Rôles et responsabilités	5.1.3 Rôles et responsabilités	6.1.3 Principes fondamentaux de la gestion efficace de la recherche
	4.1.4 Exigences prévues par la loi	5.1.4 Exigences prévues par la loi	6.1.4 Exigences prévues par la loi et les politiques
	4.1.5 Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail	5.1.5 Protections de responsabilité et indemnisation des accidentés du travail	
	4.1.6 Finances et administration	5.1.6 Finances et administration	
	4.1.7 Politiques pour les médias	5.1.7 Documentation	

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
		5.1.8 Politiques pour les médias	
4.2 Facteurs humains **5.2 Facteurs humains**	4.2.1 Qualités et (ou) attributs personnels	5.2.1 Leadership et supervision	
	4.2.2 Exigences physiques	5.2.2 Gestion des risques	
	4.2.3 Exigences psychologiques	5.2.3 Sécurité de l'équipe	
	4.2.4 Vêtements et équipement personnels	5.2.4 Santé et sécurité psychologiques	
	4.2.5 Gestion physiologique	5.2.5 Transport	
4.3 Environnement **5.3 Environnement**	4.3.1 Météo	5.3.1 Météo	
	4.3.2 Dangers naturels	5.3.2 Dangers naturels	
	4.3.3 Animaux	5.3.3 Animaux	
	4.3.4 Insectes et arachnides	5.3.4 Insectes et arachnides	
	4.3.5 Plantes	5.3.5 Plantes	
	4.3.6 Terrain	5.3.6 Conscience du terrain	
4.4 Premiers soins et techniques de survie **5.4 Premiers soins et techniques de survie**	4.4.1 Premiers soins	5.4.1 Premiers soins	
	4.4.2 Techniques de survie	5.4.2 Techniques de survie	

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
4.5 Transport et sécurité de l'équipement 5.5 Transport et sécurité de l'équipement	4.5.1 Véhicule personnel	5.5.1 Véhicule personnel	
	4.5.2 Véhicules de R-S	5.5.2 Véhicules de R-S	
	4.5.3 Véhicules tracteurs avec remorque	5.5.3 Véhicules tracteurs avec remorque	
	4.5.4 Embarcations maritimes d'urgence	5.5.4 Embarcations maritimes d'urgence	
	4.5.5 Motoneiges	5.5.5 Motoneiges	
	4.5.6 Véhicules tout-terrain	5.5.6 Véhicules tout-terrain	
	4.5.7 Aéronef	5.5.7 Aéronef	
4.6 Orientation 5.6 Orientation	4.6.1 Cartes	5.6.1 Cartes	
	4.6.2 Boussole	5.6.2 Boussole	
	4.6.3 Système mondial de localisation (GPS)	5.6.3 Système mondial de localisation (GPS)	
	4.6.4 Boussole et carte	5.6.4 Boussole et carte	
	4.6.5 GPS et carte	5.6.5 GPS et carte	
4.7 Communications 5.7 Communications	4.7.1 Conscience du rôle des communications durant un incident	5.7.1 Conscience du rôle des communications durant un incident	
	4.7.2 Opérations radio	5.7.2 Opérations radio	
	4.7.3 Téléphones satellitaires et cellulaires	5.7.3 Téléphones satellitaires et cellulaires	
	4.7.4 Technologies d'alerte	5.7.4 Technologies d'alerte	
	4.7.5 Nouvelles technologies de communication	5.7.5 Nouvelles technologies de communication	

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
4.8 Comportement des personnes disparues **5.8 Comportement des personnes disparues**	4.8.1 Comportement des personnes disparues	5.8.1 Comportement des personnes disparues	
4.9 Compétences en recherche **5.9 Compétences en recherche**	4.9.1 Théorie de la recherche	5.9.1 Théorie de la recherche	
	4.9.2 Avis	5.9.2 Avis	
	4.9.3 Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale	5.9.3 Activation (appel), arrivée et séance d'information initiale	
	4.9.4 Tâches assignées	5.9.4 Tâches assignées	
	4.9.5 Types, circuits de ratissage et techniques de recherche	5.9.5 Types, circuits de ratissage et techniques de recherche	
	4.9.6 Confinement/encercleme nt	5.9.6 Confinement/encerclem ent	
	4.9.7 Méthodes d'attraction	5.9.7 Méthodes d'attraction	
	4.9.8 Prise de conscience et détection des indices	5.9.8 Prise de conscience et détection des indices	
	4.9.9 Processus de démobilisation	5.9.9 Processus de démobilisation	
	4.9.10 Recherches de nuit	5.9.10 Recherches de nuit	
	4.9.11 Recherches sol et eau	5.9.11 Recherches sol et eau	

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
	4.9.12 Traitement des preuves	5.9.12 Traitement des preuves	
	4.9.13 Prise en charge des restes humains	5.9.13 Prise en charge des restes humains	
	4.9.14 Recherches urbaines	5.9.14 Recherches urbaines	
4.10 Ressources spécialisées 5.10 Ressources spécialisées	4.10.1 Ressources spécialisées	5.10.1 Ressources spécialisées	
6.2 Rôles et responsabilités			6.2.1 Rôle de l'administrateur des opérations de R-S
			6.2.2 Responsabilités de l'administrateur des opérations de R-S
			6.2.3 Gestion et leadership
			6.2.4 Gestion du stress dû à un incident critique
6.3 Planification			6.3.1 Planification préliminaire de la R-S
			6.3.2 Gestion des

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
			ressources
			6.3.3 Critères de composition de l'équipe de recherche
			6.3.4 Gestion de l'information et documentation
6.4 Mise en œuvre			6.4.1 Procédure de communication du premier avis et détermination de l'urgence
			6.4.2 Types et utilisation des informations
			6.4.3 Lancement des activités de l'intervention
			6.4.4 Établissement du secteur de recherche
			6.4.5 Segmentation du secteur de recherche
			6.4.6 Théorie de la recherche
			6.4.7 Plan d'action pour l'intervention (PAI)

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
			6.4.8 Évaluation et gestion des risques sur les lieux
			6.4.9 Tactiques de recherche
6.5 Opérations de recherche			6.5.1 Tâches assignées
			6.5.2 Séances d'information et débreffages
			6.5.3 Gestion de la prise en charge des restes humains
			6.5.4 Gestion des relations avec d'autres influences
			6.5.5 Suspensions et arrêt de la recherche
			6.5.6 Démobilisation
6.6 Post-mission			6.6.1 Post-mission
6.7 Technologie et ressources spécialisées			6.7.1 Gestion de la technologie
			6.7.2 Gestion de ressources

Catégorie de compétences	Chercheur	Chef d'équipe	Administrateur des opérations de R-S
			spécialisées
6.8 Recherches urbaines			6.8.1 Gestion d'une recherche urbaine